

# SOMMAIRE

## DOSSIER

### IVG: 20 ans de choix pour les femmes

- 5** «La loi sur l'avortement a marqué un changement profond de société!». Un entretien avec Jean-Jacques Amy et Michèle Loijens — Propos recueillis par Isabelle Philippon
- 8** L'IVG aujourd'hui, état des lieux — Anne Verougstraete
- 10** Les droits sexuels et reproductifs, pour quoi faire? — Sophie Pereira
- 12** Retour sur les fondements de la liberté bioéthique — Patrice Darteville
- 12** Dépénaliser l'avortement, l'action du CAL — Georges C. Liénard
- 14** Ces enfants produits par le «vouloir» des parents... Un entretien avec Jean-Pierre Lebrun — Propos recueillis par Isabelle Philippon
- 15** Les femmes européennes: toujours pas égales? — Catherine Lützeler

## ÉDITORIAL

- 3** Les voies du Seigneur sont sinueuses — Patrice Darteville

## ENTRETIENS

- 18** La Cité des hommes. L'entretien de Jean Sloover avec Jean Heinen

## ÉPOQUE

- 20** La globalisation du mariage gay — David Paternotte

## MONDE

- 22** Frayeurs à l'eurocasino — Pascal Martin
- 24** Le Mexique, dans l'oubli de sa Révolution centenaire — Emmanuelle Steels

## 26 BRÈVES

## ÉDUCATION

- 27** Comment le tutorat peut changer l'école — Frédéric Soumois

## RÉFLEXIONS

- 28** L'Église a aussi ses bons athées — Robert Joly
- 29** Des chrétiens peuvent aider à mourir — Patrice Darteville
- 30** L'universalisme assiégi — Henri Deleersnijder

## CULTURE

- 31** El Greco: un Byzantin en Espagne — Ben Durant
- 32** BD - Au cœur de la boucherie de 14-18 — Olivier Swingedau

## 33 AGENDA

# Les voies du Seigneur sont sinueuses

PATRICE DARTEVILLE

Les laïques parlent souvent des catholiques, mais ils n'entendent le plus souvent par là que le pape et les autres hauts dignitaires de l'Église qui nous donnent de celle-ci bien évidemment, mais aussi de leurs valeurs, une image singulièrement repoussante. Cela peut être parfois injuste, mais l'Église ne compte pas beaucoup de Helder Camara et elle en compte moins qu'il y a quarante ou cinquante ans: Vatican II a bien dû être fait par des évêques, mais d'un autre type.

Le Centre d'Action laïque n'a probablement pas à commenter la désignation d'un nouvel archevêque de Malines-Bruxelles. Mais les réactions de certains catholiques, peu en phase avec les derniers papes (c'est-à-dire tous les papes sauf Jean XXIII), et les déclarations du coprésident d'Écolo quasi concomitantes, peuvent nous permettre d'utiles réflexions.

## Se désolidariser de l'Église

Face à la nomination de Mgr Léonard, la prise de position la plus frappante est à coup sûr celle de Gérard Fourez, jésuite et professeur (émérite) de physique aux Facultés Notre-Dame de la Paix à Namur<sup>1</sup>. Il déclare se désolidariser de l'attitude de l'Église catholique parce que celle-ci n'est pas «porteuse de lumière pour la société... que l'ardoise de l'Église catholique commence (sic) à être assez lourde. Si lourde que beaucoup refusent de la porter: ils considèrent que cette ardoise obscurcit le rayonnement des Évangiles et blesse l'espérance». Plus haut, il explicite ceci à propos des positions «relativement (resic) fermées de l'Église»: «cela, selon beaucoup de chrétiens, ne reflète pas le message de Jésus tel qu'il leur paraît s'exprimer dans les Évangiles». Cette critique de l'Église, comme insuffisante voire infidèle à la parole de Jésus, est l'emblème de ce type de catholiques, critiques à l'égard du cléricalisme.

Au fond, c'est ce que Jean-Michel Javaux, dans son interview du Soir<sup>2</sup> reproche aux leaders du CDH quand il dit: «Je serais bien incapable de dire si Joëlle Milquet ou Benoît Lutgen sont croyants ou non».

Quant à Gérard Fourez qui s'empresse d'expliquer que se désolidariser, c'est refuser «de mettre en œuvre un a priori favorable pour les décisions ou les manières de voir [de l'Église]», c'est, à coup sûr, un acte remarquable, mais en aucun cas l'annonce d'un schisme.

## Postmodernisme

Il faut dire que du groupe que représente Gérard Fourez et qui donnait aux laïques le sentiment que l'Église allait ou pouvait changer, il ne reste plus grand-chose. Pour la Belgique, Pierre de Locht est mort et le chanoine Édouard Schillebeeckx, au rôle considérable lors de Vatican II, est décédé le 23 décembre 2009<sup>3</sup>. François Houtart demeure, magnifique, mais il a placé

ses espoirs dans un combat où une certaine foi ne sert que d'ultime motivation, sans en exclure de tout autres.

Un capital existe pourtant. En 2000, si 47,4 % des Belges se déclaraient catholiques, 15,3 % s'affichaient comme chrétiens mais ni catholiques ni protestants et, attitude plus difficile à interpréter, 9,70 % se retranchaient derrière la formule: «Je décide moi-même ce que je crois»<sup>4</sup>. L'abbé Tilquin, directeur du Centre de formation Cardijn, explique bien la démarche des catholiques de type conciliaire. Il vise l'action de Mgr Léonard et le diocèse de Namur, mais il exagère la spécificité de ce dernier: «des gens engagés dans la pastorale et dans les mouvements en fonction de leur appartenance chrétienne ont quitté l'Église»<sup>5</sup>.

On dira, avec d'autres<sup>6</sup>, que les catholiques mécontents n'ont qu'à quitter l'Église pour créer un schisme. De fait, bien peu de choses séparent ceux-ci derniers du protestantisme. Mais je suis bien en peine de citer un autre cas en ce sens que celui de Karel Dobbelaere, professeur (aujourd'hui émérite) de sociologie des religions à la KUL qui a rejoint l'anglicanisme parce qu'il n'acceptait pas la position de Rome sur le non-mariage des prêtres. Parler ainsi, c'est s'exprimer selon les catégories d'un autre temps, celui de la modernité, des idéologies structurées, des identités fortes. Comme le rappelle le sociologue louvaniste Felice Dassetto, nous sommes dans une société postmoderne, les églises se sont vidées... et les maisons du peuple aussi: «on se fait une religion à la carte, en fonction de sa subjectivité»<sup>7</sup>.

## Le poids des Évangiles

Jean-Michel Javaux savait bien tout cela et ce qu'il met en évidence dans son interview au Soir, c'est en substance une personnalité indépendante avec des choix composites, parfaite illustration d'une pratique postmoderne dont ces ex-catholiques sont d'ailleurs les porte-parole les plus zélés. En même temps, le coprésident d'Écolo nous repose un problème redoutable. Chacun peut certes avoir ses références et Jean-Michel Javaux est «sûr qu'Elio [di Rupo] relit trois, quatre fois les Mémoires d'Hadrien de Marguerite Yourcenar quand il en a besoin...». Lui se réclame de l'Évangile tout en revendiquant, comme un protestant, sa liberté d'expression. Je ne crois pas que les Évangiles soient des textes comme les autres et que s'ils n'étaient pas censés être inspirés par le divin, ils serviraient de référence. Surtout, il y a une méprise foncière sur l'identité, le statut d'un texte bénéficiant d'une pareille caution et des textes auxquels un homme qui réfléchit et cherche attribue une valorisation certes remarquable, mais qu'il peut remplacer sans drame personnel par d'autres.

Les voies du Seigneur sont donc bien sinueuses. Elles ne mènent plus toutes à Rome, mais ce n'est pas une raison pour les emprunter. ■

<sup>1</sup> «Mgr Léonard: trop, c'est trop», Le Soir du 22 janvier 2010.

<sup>2</sup> Le Soir des 30 et 31 janvier 2010.

<sup>3</sup> Courte biographie dans Le Monde du 26 janvier 2010.

<sup>4</sup> Belges toujours. Les valeurs des Belges en l'an 2000, De Boeck Université, p. 146.

<sup>5</sup> La Libre Belgique du 19 janvier 2010.

<sup>6</sup> Jean Bricmont et Anne Morelli, «Liberté pour Mgr Léonard», Le Soir du 20 janvier 2010.

<sup>7</sup> «Brouaha religieux», La Libre Belgique du 16 février 2010.

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-JACQUES AMY ET MICHELE LOIJENS

## «LA LOI SUR L'AVORTEMENT A MARQUÉ UN CHANGEMENT PROFOND DE SOCIÉTÉ!»

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE PHILIPPON

# IVG: 20 ANS DE CHOIX POUR LES FEMMES

© Rasinita.

- «La loi sur l'avortement a marqué un changement profond de société!»
- L'IVG aujourd'hui, état des lieux
- Les droits sexuels et reproductifs, pour quoi faire?
- Retour sur les fondements de la liberté bioéthique
- Dépénaliser l'avortement, l'action du CAL
- Ces enfants produits par le «vouloir» des parents...
- Les femmes européennes: toujours pas égales?

SÉVÈREMENT RÉPRIMÉ, L'AVORTEMENT A FAIT DES RAVAGES DANS LES CONDITIONS OÙ IL ÉTAIT PRATIQUÉ. C'EST SOUS L'OMBRE TUTÉLAIRE DE WILLY PEERS QUE LES FEMMES ONT, DEPUIS LE 3 AVRIL 1990 EN BELGIQUE, ACCÈS À UNE INTERVENTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE. VOICI VINGT ANS QUE CETTE CONQUÊTE ET CETTE VICTOIRE ONT CHANGÉ LA VIE DES FEMMES PAR LE CHOIX QUI S'OUVRAIT À ELLES DE DISPOSER LIBREMENT DE LEUR CORPS ET DE LEUR FÉCONDITÉ EN TOUTE SÉCURITÉ.  
UN DROIT ACQUIS, CERTES... MAIS LA VIGILANCE CONTINUE DE S'IMPOSER CONTRE LES COUPS DE BUTOIR DE FORCES RELIGIEUSES ET RÉACTIONNAIRES.

Jean-Jacques Amy (69 ans), médecin-gynécologue et professeur émérite à la VUB, et Michèle Loijens (63 ans), océanographe et ex-secrétaire de la Fondation Willy Peers, ont été deux amis proches du gynécologue namurois arrêté en 1973 parce qu'il pratiquait des avortements. Jean-Jacques Amy a, lui aussi, été inquiété par la justice à de multiples reprises. Vingt ans après l'adoption par la Belgique de la loi du 3 avril 1990 dé penalisant partiellement l'interruption de grossesse, ces deux militants se souviennent. Et gardent le regard porté sur l'avenir. Car bien des choses restent encore à faire.

**Jean-Jacques Amy, en 1990, la veille du vote, au Parlement, de la nouvelle loi sur l'avortement, vous étiez encore interrogé dans l'annexe du Palais de Justice pour des faits d'avortement. On a l'impression que le pouvoir judiciaire a freiné des quatre fers dans ce dossier, non?**

**Jean-Jacques Amy:** À Bruxelles, c'est très clair. Dans les années 1980, l'immense majorité des plaintes arrivant au Parquet, de quelque nature qu'elles soient, sont classées sans suite. Mais celles qui concernent des avortements, en revanche, donnent systématiquement lieu à des poursuites. Un vrai acharnement! Ce n'était pas le cas partout. À Liège, par exemple, la situation était tout à fait différente. Léon Giet, procureur général de la Cour d'Appel de Liège —et par ailleurs franc-maçon— avait officieusement imposé le principe de ne pas poursuivre les faits d'avortement dans son arrondissement. C'est à Bruxelles, et à l'«instigation» de Victor Van Honsté, procureur général de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles —pourtant librepenseur et professeur à l'ULB— que s'est déroulé le premier grand procès pour avortement, en 1981. Parmi les accusés, le docteur Pierre-Olivier Hubinont (Hôpital Saint-Pierre), moi-même, d'autres membres du personnel médical et paramédical, et des femmes ayant subi un avortement, la plupart en situation très précaire. En tout, une trentaine de prévenus. Tous ont été condamnés, et certains très sévèrement. Le but de Van Honsté était peut-être de «réveiller» le pouvoir législatif, extrêmement partagé sur la question de l'avortement, et de le pousser à prendre ses responsabilités. Le résultat, c'est que nous avons été les otages d'une épreuve de force entre les pouvoirs législatif et judiciaire: c'est une honte!

### Un problème grave de santé publique

#### Qu'est-ce qui a fait basculer à ce point les mentalités?

**Michèle Loijens:** Cela a été un travail de longue haleine. En 1973, l'emprisonnement de Peers, durant trente-quatre jours, a suscité une formidable vague d'émotion. Dès sa sortie de prison, il s'est démené pour faire entendre sa voix et celle de tous ceux qui le soutenaient. Il a publié. Il a donné conférence sur conférence. Grâce à cela, d'autres médecins pratiquant des avortements, dans les hôpitaux ou en centres extra-hospitaliers, sont sortis du bois. Peers n'était plus seul. L'opinion publique commençait à prendre conscience qu'avant d'être un problème d'ordre «religieux», «philosophique», ou «politique», l'avortement était, avant tout, un problème grave de santé publique.

**Jean-Jacques Amy:** Du fait de l'interdiction, à l'époque, non seulement de l'avortement, mais aussi de l'utilisation et de la propagation des moyens contraceptifs, le recours aux avortements clandestins était très fréquent. Ils étaient souvent réalisés dans des conditions médicales et d'hygiène épouvantables: beaucoup de femmes en mouraient, ou en gardaient de graves séquelles. C'est cette réalité-là que dénonçait Peers.

**Michèle Loijens:** Oui, et la première conséquence positive de son arrestation a été l'abrogation de la loi interdisant la contraception. L'affaire Peers a provoqué une déferlante de protestations. Une pétition exigeant la libéralisation de l'avortement a récolté plus de 100 000 signatures: du jamais vu, en Belgique, sur un sujet pareil. Le monde politique a craint une crise majeure de société: il l'a désamorcée en lâchant du lest sur la contraception. Mais le mouvement en faveur de l'avortement ne s'est évidemment pas contenté de ça: la lutte a continué. On était des enfants de mai 68. On voulait changer le monde, lutter contre les inégalités, favoriser l'émancipation de la femme. C'était la grande époque des mouvements féministes.

“ ROGER LALLEMAND ET LUCIENNE HERMAN-MICHELESENS ONT FAIT PREUVE D'UNE IMMENSE SAGESSE, D'UNE GRANDE INTELLIGENCE: ILS ONT ÉTÉ BIEN AU-DELÀ DES CLIVAGES.”

**Jean-Jacques Amy:** D'un combat de santé publique, la lutte pour la dépénalisation de l'avortement s'est muée en un combat de société plus large. J'ose dire: un combat révolutionnaire.

#### Un combat de longue haleine, dites-vous...

**Michèle Loijens:** Oh oui! Parce que les militants en faveur de la dépénalisation se sont longtemps heurtés à des associations réactionnaires d'obédience catholique telles que Pro Vita et «Laissez-les vivre», encore actives aujourd'hui. En 1984, la diffusion du documentaire *Le cri silencieux*, réalisé par un médecin américain, montrant un avortement à partir de la position de la «victime», c'est-à-dire, en l'occurrence, du fœtus, a fait énormément de tort. L'opinion publique, ainsi que le monde politique et judiciaire, qui venaient tout juste de prendre conscience de la réalité vécue par les femmes, se sont à nouveau crispés. En mars 1986, dans le premier bulletin édité par la Fondation Willy Peers —laquelle avait été créée en 1985 à l'initiative de l'avocat et sénateur socialiste Roger Lallemand, pour perpétuer le souvenir de Peers décédé un an plus tôt et pour coordonner les efforts en faveur de la dépénalisation— recensait une liste très longue de procès pour avortements. À Bruxelles, on l'a déjà dit, mais aussi à Charleroi, à Gand, etc. On y allait tous azimuts.

**Jean-Jacques Amy:** Permettez-moi de revenir un instant sur le fameux procès Hubinont, que j'ai déjà évoqué. Nous nous sommes fait condamner, et nous avons été en appel. Roger Lallemand était chargé de notre défense. Il a plaidé durant trois heures, d'une façon extraordinaire, en s'aidant d'un minuscule pense-bête. On entendait une mouche voler; les gens étaient suspendus à ses lèvres. Le 30 juin 1983, la Cour d'Appel a rendu son arrêt. Et vous savez quoi? Le corps médical a été acquitté sur la base du principe de l'erreur invincible. Autrement dit, les médecins ayant pratiqué un avortement l'auraient fait sans savoir qu'ils commettaient un acte de nature délictueuse. Autrement dit encore, il convenait de nous pardonner parce que nous ne savions pas ce que nous faisions! Il fallait oser! Alors que nous revendiquions haut et fort nos actes, que nous invoquions l'état de nécessité, et que nous dénoncions le fait que la loi anti-avortement représentait un danger pour la santé publique! Nous avons été acquittés, mais pour de fallacieuses raisons. La situation était hallucinante, surréaliste!

#### Un changement de mentalité

**Michèle Loijens:** Les mentalités ont changé peu à peu, grâce à l'acharnement de quelque deux cents personnes. Militants de la Fondation Peers, féministes, médecins, personnel paramédical, militants de gauche, responsables de centres extrahospitaliers, assistants sociaux, psychologues, et une poignée de juristes et de politiques. Au premier rang de ces derniers figuraient, bien sûr, Roger Lallemand et Lucienne Herman-Michielsens: ce sont eux les parents de la loi de 1990. Mais d'autres se sont mouillés, dans presque tous les partis: Basile Risopoulos, Antoinette Spaak, Édouard Klein, Leona Detiège, et

j'en passe. On va s'envoyer un peu de fleurs: à la Fondation Peers, nous avons effectué un travail intense d'information. Nous avons été reçus au Parlement, nous avons organisé des rencontres aux quatre coins du pays, nous avons beaucoup parlé, mais aussi beaucoup écouté. Nous avons initié un vrai dialogue, qui a permis de rapprocher les positions des uns et des autres plutôt que de les figer de part et d'autre d'une ligne de fracture infranchissable.

**Jean-Jacques Amy:** Même dans le camp chrétien, certains ont été ébranlés. Les chrétiens ont accepté l'idée de la liberté de vote sur les sujets éthiques et, au moment du vote, le député chrétien Louis Thijs s'est abstenu: c'était courageux de sa part! Au début, Lucienne Herman-Michielsens était très réticente par rapport à la dépénalisation de l'avortement. Elle voulait la réservé aux cas d'inceste, de viol ou d'indications médicales. Peu à peu, son opinion a changé. Au lieu de se braquer et de se rebiffer, elle a écouté et a reconnu qu'elle s'était trompée. Je m'incline devant sa mémoire. Roger Lallemand et elle ont fait preuve d'une immense sagesse, d'une grande intelligence: ils ont été bien au-delà des clivages.

#### Depuis le 3 avril 1990, la société belge n'est plus tout à fait la même...

**Michèle Loijens:** C'est correct! Il a fallu un temps incroyable pour faire voter cette loi: vingt ans de lutte! Mais ce temps de combat, de débats et de mûrissement a été utile car il a permis de lever bien d'autres tabous. On est parvenu à

faire sauter la chape de plomb religieuse et conservatrice qui pesait sur la société belge. En vingt ans, la Belgique a changé de visage.

**Jean-Jacques Amy:** Cela saute aux yeux! Le vote de la loi dé penalisant partiellement l'avortement a profondément modifié le paysage politique belge. Les forces réactionnaires ont voulu s'y opposer, conscientes qu'elles étaient que tout changement risquait de leur faire perdre le contrôle qu'elles exerçaient sur la société. Elles ont été défaites et contraintes au débat. Et l'ouverture qui en a résulté a permis que d'autres débats éthiques —sur l'euthanasie, le mariage des homosexuels, notamment— se déroulent plus tard, dans une plus grande sérénité et aboutissent rapidement. La Belgique est aujourd'hui l'un des pays les plus progressistes en matière éthique. Vue d'ici, la manière dont est mené le débat actuel sur l'euthanasie en France nous paraît complètement archaïque. La France! Le pays des droits de l'Homme!

#### Revenons-en à la Belgique. Depuis 1973, la contraception est autorisée, encouragée et, malgré cela, le nombre d'avortements reste élevé. Comment expliquez-vous cela?

**Michèle Loijens:** Cette constatation m'interpelle terriblement. Qu'est-ce que cela veut dire? Que les jeunes ne prennent plus la pilule? Que l'avortement est devenu un moyen contraceptif parmi d'autres? C'est terrible, ça! Il faut absolument mener de nouvelles grandes actions de sensibilisation et d'information.

**Jean-Jacques Amy:** En fait, les écoles jouent bien leur rôle en matière de sensibilisation et d'éducation à la vie sexuelle et affective. La recrudescence —modérée, mais indéniable— du nombre d'avortements ces dernières années est à imputer, en partie, au fait que le recensement des avortements est de plus en plus précis. D'autres facteurs jouent indéniablement un rôle. Je n'en citerai qu'un: la revendication du droit à une sexualité préconjugale par les jeunes issus de milieux d'immigrés et leur utilisation insuffisante de contraceptifs efficaces. Mais n'oublions pas que, même s'il y a recrudescence, le taux d'avortements en Belgique reste le plus faible au monde!

#### Il n'empêche: ne pensez-vous pas que cette augmentation du nombre d'avortements ces dernières années, ainsi que le retour au pouvoir des partis chrétiens, pourraient mettre en péril la dépénalisation de l'avortement?

**Michèle Loijens:** Un retour en arrière me paraît impensable. Mais quand même, le retour du religieux m'inquiète, la montée du créationnisme, tout cela. On n'est jamais à l'abri...

**Jean-Jacques Amy:** On assiste aussi à la montée du populisme, à une dérive droitière du monde politique... Les forces réactionnaires ne cesseront jamais de constituer un danger: il faut rester vigilant.

#### Mettions de côté l'hypothèse d'une marche arrière. La loi actuelle en matière d'avortement vous satisfait-elle pleinement? Tout est parfait? Aucun regret?

À la question «Si elle n'existe pas, cette loi pourrait-elle passer aujourd'hui?», Simone Weil, qui s'est battue pour l'IVG en 1974 (la loi fut votée en 1975) en France, répond: «*Mais oui. N'oubliez pas qu'à ce moment-là des centaines de femmes mouraient chaque année parce qu'elles n'avaient pu trouver quelqu'un pour les aider. On retombait toujours sur la même injustice: celles qui avaient de l'argent allaient aux Pays-Bas ou en Angleterre. Pour les autres, c'était dramatique. Et c'est là-dessus que j'ai fondé mon discours lors du débat, qui a été très dur. Aujourd'hui, il serait le même et je pense que ces arguments convaincraient comme à l'époque.*» (Magazine *Elle* - 22 janvier 2010)

**Michèle Loijens:** Tout n'est pas parfait. À commencer par la fameuse Commission d'évaluation de la loi...

**Jean-Jacques Amy:** J'avoue que j'ai été furieux contre Roger Lallemand d'avoir cédé sur ce point.

**Michèle Loijens:** Tous les cas d'avortement doivent faire l'objet d'un rapport, et ensuite d'une évaluation, au Parlement. À l'époque, cela nous a semblé être un piège. Qu'allait-on faire de ces statistiques: peut-être en profiter pour opérer un retour en arrière? Aujourd'hui, je suis plus positive: grâce à l'action de la Fondation, notamment, et à sa collaboration avec l'École de santé publique de l'ULB, des données statistiques fiables ont pu être récoltées. Et, finalement, on a aujourd'hui une vue plus claire sur les situations affectives et sociales qui conduisent les femmes à avorter.

**Jean-Jacques Amy:** Toutefois, les statistiques récoltées par la Commission d'évaluation sont quant à elles insuffisantes. Il n'est pas possible, à partir de ces données-là, d'avoir une idée claire sur les véritables motifs qui conduisent une femme à terminer sa grossesse, ni donc de procéder à une analyse approfondie des évolutions en la matière et moins encore de définir des mesures préventives appropriées.

#### Sortir l'avortement du Code pénal!

#### Vous ne revendiquez pas la dépénalisation totale de l'avortement?

**Jean-Jacques Amy:** Bien sûr que oui! Il faut sortir l'avortement du Code pénal! Mais stratégiquement, ce n'est pas le moment de relancer le débat. Il faut consolider les acquis, réveiller le militantisme, continuer de sensibiliser l'opinion publique, défendre l'approche laïque de la société, lutter contre le prosélytisme des forces religieuses réactionnaires.

**Michèle Loijens:** Il ne faut pas ouvrir la boîte de Pandore. Ce serait prendre un risque insensé. La dépénalisation partielle résout la grande majorité des problèmes. Il y a d'autres sujets, aujourd'hui, sur lesquels il faut se battre: la situation dans les prisons, les sans-papiers, le vivre ensemble dans une société de plus en plus multiculturelle, le port du voile, etc. Les combats ne manquent pas... ■

**MÊME S'IL Y A RECRUDESCENCE, LE TAUX D'AVORTEMENTS EN BELGIQUE RESTE LE PLUS FAIBLE AU MONDE!**

## BELGIQUE

# L'IVG AUJOURD'HUI, ÉTAT DES LIEUX

ANNE VEROUGSTRAETE

Gynécologue\*

Avec 18 705 IVG enregistrées en 2007 en Belgique, même si on admet un certain sous-enregistrement, on en a peu en comparaison avec d'autres pays. Néanmoins, d'une femme sur sept à une sur cinq décidera un jour d'interrompre une grossesse au cours de sa vie. Il s'agira de mieux cibler la prévention.

\* Hôpital Érasme (ULB), Sjerp-Dilemma-VUB (planning familial de la VUB).

Le nombre d'IVG suit la courbe de fertilité et marque un pic chez les 20-24 ans, l'âge moyen étant de 27 ans. Ces dernières années, on remarque une augmentation dans toutes les tranches d'âge. Les campagnes de prévention visent en général les jeunes, qui sont dès lors stigmatisés. Après avoir pris la pilule pendant plusieurs années, les jeunes femmes adultes expriment leur ras-le-bol de prendre «toutes ces hormones». Elles craignent un effet nocif sur leur fertilité future, leur santé et veulent sentir vivre leur corps au naturel, en accord avec un mode de vie plus «bio». En Flandre, 19,6% des femmes utilisent un moyen de contraception très fiable (implants, injectables, stérilet, stérilisation); en Wallonie 13,7% et à Bruxelles 5,86%. Il n'est dès lors pas étonnant de trouver un taux d'IVG plus élevé à Bruxelles (18,29/1000 femmes de 15-44 ans), qu'en Wallonie (7,92) et en Flandre (5,86). Un quart des IVG sont pratiquées chez des femmes habitant Bruxelles et 30% d'entre elles déclarent se trouver dans un état de détresse matérielle.

Les IVG se font surtout pour des raisons psychosociales (3,4% pour raison médicale ou viol), dans des centres extrahospitaliers (83% en 2007), sous anesthésie locale. L'IVG médicamenteuse n'est pas très répandue (15%), contrairement à d'autres pays comme la France ou la Suède.

Quand il s'agit d'une grossesse accidentelle, c'est une vie bousculée qui complique la prise correcte de contraception: nouveau couple, nouveau boulot, déménagement, accouchement, examens... Lorsqu'un couple traverse une crise, certaines femmes arrêtent la pilule, puis se retrouvent démunies quand le couple se réconcilie sur l'oreiller. Certaines femmes n'osent pas dire qu'elles ont oublié leur pilule, car leur compagnon «a fort envie». Certains hommes refusent de mettre le préservatif, même si leur compagne a oublié sa pilule ou qu'elle n'utilise pas de contraception (attitude dominante de l'homme ou violence conjugale). Les femmes qui sont malheureuses dans leur couple et/ou qui n'éprouvent pas de plaisir lors des rapports sexuels ont tendance à arrêter la pilule ou à en changer; d'autres ont moins «envie» quand elles prennent la pilule. Quand les rapports sexuels sont interdits culturellement, ou qu'il y a un désir ambivalent d'enfant, cela ne facilite évidemment pas un usage as-

sidu de la contraception. Un petit pourcentage de femmes rejette la «norme contraceptive» qui exige qu'on soit à tout moment protégé: «on verra bien où la vie nous mène».

Voyons les différentes catégories de population qui ont recours à l'IVG.

**Immigrés** - La commission nationale d'évaluation ne récolte pas de données concernant l'ethnicité et la nationalité des femmes qui demandent une IVG en Belgique. Aux Pays-Bas, en 2005, une étude a montré que le nombre d'IVG par 100 grossesses était deux fois plus élevé chez les femmes marocaines et turques que chez les autochtones. Cela correspond souvent à une situation sociale défavorisée. L'attitude dominante de certains mariés ne facilite pas une prise de décision autonome: Maya, née en Inde, se présente pour une deuxième IVG. Son mari n'a pas voulu qu'elle prenne la pilule pourtant prescrite après la première IVG par peur des conséquences néfastes sur sa fertilité future. D'ailleurs, elle aussi craint les effets de la pilule. Ils ont donc décidé d'utiliser le préservatif, mais en pratique, il refuse souvent de le mettre et elle se sent incapable de le lui imposer. Une femme médecin russe déclarait récemment: «je ne comprends pas les femmes européennes qui s'intoxiquent jour après jour avec des hormones, alors qu'une IVG dure dix minutes.» On comprend beaucoup mieux les réticences des femmes originaires d'Europe de l'Est à prendre la pilule.

## Les jeunes filles doivent s'affirmer!

**Jeunes** - Chaque année, une adolescente sur 60 tombe enceinte. La moitié va décider d'interrompre la grossesse (47,5% en 2005). Les jeunes qui ont des projets d'avenir et d'études vont plutôt choisir l'IVG alors que celles qui sont paumées auront plutôt tendance à voir dans ce bébé un but dans la vie. En Belgique, 80% des adolescentes déclarent que leurs parents payent leur contraception: nous avons donc de bons parents! Car on oubliera moins sa pilule si on peut la mettre bien en vue à côté de sa brosse à dents. Certaines jeunes filles ont besoin d'une contraception cachée (injectables, anneau vaginal ou éventuellement stérilet) car leurs parents interdisent toute activité sexuelle. Le problème n'est pas uniquement pratique: prendre une contraception, c'est «avoir des rapports sexuels avec prémeditation». Des

normes morales contradictoires empêchent une approche préventive: «prendre une pilule tous les jours te rappelle tous les jours que tu fais quelque chose d'interdit, en plus, ta mère risque de trouver la plaquette de pilules.... C'est beaucoup trop risqué». Alors, elles décident parfois de ne plus avoir de rapports sexuels... jusqu'à la fois suivante. L'adolescence est une période où la spontanéité et le défi sont une seconde nature. Certaines prennent des risques à tous les niveaux, également sur le plan sexuel. Au Royaume Uni, les jeunes filles de 13-14 ans, sexuellement actives, étaient moins protégées que leurs ainées, et expliquaient que c'était surtout le partenaire qui était demandeur de rapports sexuels. Une éducation qui améliore l'autonomie et l'affirmation de soi chez les filles est donc un moyen de prévention!

**Femmes adultes après une séparation** - Après une séparation, les femmes ont tendance à arrêter leur contraception. Quand, après une période de célibat, elles débutent une nouvelle relation, elles se retrouvent souvent non protégées. N'ayant souvent aucune expérience du préservatif, elles ne pensent même pas à la possibilité d'utiliser la contraception d'urgence.

**Interruptions de grossesse répétées** - Au centre d'IVG de Gand par exemple, 30% des IVG sont pratiquées chez des femmes qui ont déjà subi une IVG. Ceci est souvent mal vécu par les professionnels de la santé. Pourtant, si une femme avait des rapports sexuels réguliers de 15 à 44 ans sans contraception et sans vouloir d'enfants, elle subirait plus de 30 IVG au cours de sa vie. On peut en conclure que la majorité des femmes tentent d'éviter une grossesse accidentelle, même si elles n'y arrivent pas toujours.

## Éviter une grossesse non désirée

Après trente ans de pratique, on peut faire un certain nombre de constats. Aucune femme n'aime être confrontée à une grossesse non désirée, même si l'IVG est la bonne solution à son problème. On ne pourra jamais éliminer toutes les IVG - la contraception n'est pas infaillible, les femmes et les couples peuvent se tromper, les couples peuvent aussi se séparer - mais aider à réduire les grossesses accidentnelles peut éviter beaucoup de souffrances. Il est donc regrettable que les contraceptifs les plus fiables —stérilets, implants— ne sont pas remboursés, ou seulement partiellement pour les jeunes. Il serait plus logique de rembourser les contraceptifs en fonction de leur fiabilité.

Il s'agit surtout d'éviter la naissance d'enfants non désirés plutôt que de vouloir à tout prix diminuer le nombre d'IVG. Encenser les femmes qui décident de poursuivre une grossesse non désirée est une stratégie dangereuse: le devenir de ces enfants n'est pas toujours rose!

Beaucoup de femmes ne disent pas à leur médecin traitant ni à leur gynécologue qu'elles ont avorté, elles préféreront interrompre leur grossesse anonymement dans un centre extrahospitalier. Les hôpitaux catholiques, financés par les pouvoirs publics, octroient le droit de ne pas appliquer la loi dans leurs institutions. Ceci ne donne lieu à aucune

Annabelle Guetatra, Sans titre, 2009, caisson lumineux, trois dessins superposés.  
Exposition «En quelques traits» à l'Iselp - Jusqu'au 10 avril 2010 (du lundi au samedi), bd de Waterloo 31, 1000 Bruxelles - [www.iselp.be](http://www.iselp.be)

protestation officielle. On peut en conclure que l'IVG est tolérée dans notre société, mais qu'elle n'est pas considérée comme un véritable droit.

Le délai légal de réflexion qui est de 6 jours devrait être supprimé: la majorité des femmes a déjà bien réfléchi avant de demander une IVG! Laissons la liberté aux équipes compétentes et aux femmes de décider quand la grossesse peut être interrompue. Une exigence minimale est que le délai de réflexion débute lors de la première demande de l'IVG au médecin traitant ou au gynécologue! Certaines femmes suivent un véritable parcours du combattant et mettent des semaines avant d'aboutir au bon endroit, et puis, d'après la loi, elles doivent à nouveau attendre six jours! La limite légale de 14 semaines ne permet pas d'aider toutes les femmes en détresse. Le remboursement des quelques centaines d'IVG plus tardives aux Pays-Bas permettrait de résoudre des cas souvent dramatiques. De bonnes statistiques, effectuées avec l'aide d'organismes scientifiques permettraient de mieux cerner les groupes à risque et de mieux cibler les efforts de prévention.

Quant aux équipes assurant les interruptions de grossesse, elles n'échappent pas au vieillissement. Les plus âgés d'entre nous ont travaillé dans l'ilégalité et se sont battus pour une dépenalisation de l'avortement et son remboursement. Espérons, pour les femmes des générations futures, que des jeunes hommes et femmes motivés nous rejoignent pour reprendre le flambeau. ■

«Du coup, les femmes sont terrorisées par tout ce qui est artificiel, comme la pilule dont le nombre d'utilisatrices diminue chaque année. Sans parler du nombre croissant de celles qui veulent accoucher à la maison». Élizabeth Badinter (Magazine *Elle* - 12 février 2010)

“ LA LIMITÉ LÉGALE  
DE 14 SEMAINES NE PERMET  
PAS D'AIDER TOUTES  
LES FEMMES  
EN DÉTRESSE ”

“ LES IVG SE FONT  
SURTOU POUR DES  
RAISONS PSYCHOSOCIALES,  
DANS DES CENTRES  
EXTRAHOSPITALIERS, SOUS  
ANESTHÉSIE LOCALE. ”

# LES DROITS SEXUELS ET REPRODUCTIFS, POUR QUOI FAIRE?

SOPHIE PEREIRA  
Université des Femmes

Les droits sexuels et reproductifs touchent un large éventail de thèmes, qui vont de la sexualité en général, à l'«hypersexualisation», en passant par la pornographie, l'éducation sexuelle, la contraception, l'avortement, le sida et autres IST, les violences, les mutilations génitales, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la vie affective et sexuelle en situation de handicap. Ils sont influencés par la situation économique et sociale des personnes. Ou par la diversité culturelle.

## Quelques définitions

La première définition large de la santé et des droits en matière de reproduction remonte à 1994. Elle est issue des discussions qui ont eu lieu lors de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'est tenue au Caire. Cette définition suppose qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante en toute sécurité, qu'elle a la possibilité de procréer et la liberté de le faire aussi souvent ou aussi peu souvent qu'elle le désire. Cela implique que femmes et hommes disposent de l'information adéquate et puissent utiliser la méthode de planification familiale de leur choix. Ces méthodes doivent être sûres, efficaces, abordables et acceptables. L'accès à des services de santé qui permettent aux femmes de mener à bien grossesse et accouchement, et leur donnent toutes les chances d'avoir un enfant en bonne santé, doit également être garanti.

\*Issue de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en 1995.

L'Université des Femmes a produit en 2007 une étude intitulée «Droits sexuels et reproductifs: quelle éducation sexuelle et affective des adolescent-e-s à l'aube de ce troisième millénaire? Un état des lieux en Communauté française», disponible au prix de 12 €, ainsi qu'un site d'information à destination des jeunes: [www.bougetapomme.be](http://www.bougetapomme.be).

## Quelques exemples de droits reproductifs:

- le droit à la santé, à la santé de la reproduction et à la planification familiale,
- le droit de décider du nombre de ses enfants et de l'espacement de leur naissance,
- le droit de se marier et de fonder une famille,
- le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité,
- le droit de ne pas être soumis à la discrimination fondée sur le genre,
- le droit de ne pas être en butte à l'abus et à l'exploitation sexuelle,
- le droit de ne pas être soumis à la torture ou à des peines ou traitement cruels, inhumains ou dégradants,
- le droit de modifier les coutumes discriminatoires à l'encontre des femmes,
- le droit à la vie privée,
- le droit de bénéficier du progrès scientifique et de ne pas être soumis à une expérience médicale sans son consentement...

[Source: Fiche thématique I, Genre et droits reproductifs et sexuels, Les essentiels du genre, Le monde selon les femmes, 2005, p.9]

La notion de «droits sexuels», quant à elle, se distingue de celle de «droits reproductifs» en dissociant fécondité et sexualité. Elle est apparue lors d'une conférence de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 1975. Sans utiliser le terme même de «droits sexuels», la Déclaration de Pékin\* en reconnaît implicitement l'existence, en stipulant par exemple que «les droits fondamentaux des femmes comprennent le droit d'être maîtresses de leur sexualité, y compris leur santé en matière de sexualité et de procréation, sans aucune contrainte, discrimination ou violence, et de prendre librement et de manière responsable des décisions en ce domaine».

Toutefois, à ce jour, aucun instrument international n'a encore défini cette notion très controversée de droits sexuels. Les forces progressistes souhaitent que ces droits soient inclus dans les droits des femmes, des jeunes et des LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, personnes transgenres et intersexes), tandis que les forces conservatrices estiment que les droits sexuels sont déjà inclus de manière satisfaisante dans la terminologie des droits reproductifs. De surcroît, malgré leur début de reconnaissance sur le plan international, les droits reproductifs et sexuels apparaissent fragilisés dans les déclarations plus récentes. Les Objectifs du millénaire, repris comme ligne d'action de 187 pays pour éradiquer la pauvreté, n'y font aucune référence, ni à la violence, ni à la traite des femmes et des fillettes d'ailleurs.

On le voit, ces droits, loin d'être acquis ou figés, sont en construction et en évolution permanentes. Ils ont été élaborés au fil des rencontres internationales, et sont affinés, parfois amplifiés, par les associations et les mouvements de la société civile. Ils sont également fragiles: ils rencontrent de nombreuses résistances et sont en permanence remis en question par des conservateurs de tous bords politiques et confessionnels. En outre, ils restent encore à promouvoir auprès des différentes instances, que ce soit dans le secteur de l'offre de services de santé ou au niveau politique, national ou international.

## En Belgique: pas d'existence propre

Malgré le développement relatif qu'ils connaissent sur le plan international depuis quelques années maintenant, ces droits sont donc encore moins (re)connus sur le plan national. En Belgique, il n'existe pas de cadre légal à proprement parler les concernant. Il faut dire qu'à ce jour, aucun pays au monde n'a jusqu'à présent intégré l'ensemble des questions en matière de droits et de santé liés à la sexualité et à la reproduction. Notre situation juridique et nos politiques en la matière ne font pas exception: un cadre général et transversal, qui permette d'avoir un discours clair, cohérent et argumenté en termes d'éducation, d'information et de sensibilisation, fait défaut (d'autant plus dans le contexte institutionnel belge, passablement morcelé).

Mais même si les droits sexuels et reproductifs n'ont pas (encore) d'existence propre en tant que tels dans la législation belge à l'heure actuelle, ils sont néanmoins pris en charge par des acteurs institutionnels et associatifs. Au niveau associatif, c'est le secteur du planning familial qui est le prin-

cipal promoteur de ces droits en Communauté française de Belgique, tant au niveau de la réflexion que des pratiques. Le débat autour des droits sexuels et reproductifs en Belgique se concentre essentiellement autour de quatre thématiques: l'avortement et la contraception, la violence, la transformation des groupes vulnérables, la formation et l'éducation.

Les débuts du planning familial en Belgique sont étroitement liés à la situation faite par le législateur à la contraception et à l'avortement. Les années 70 et 80 sont marquées par la lutte pour la dépénalisation de l'IVG. La mobilisation se durcit en 1973 avec l'*«affaire Peers»* [voir l'article en pages 5-7.d]. L'opinion publique est touchée: campagnes de presse et pétitions se succèdent. Ce combat fut le fait d'initiatives personnelles, de médecins, de militantes féministes et des mouvements se situant dans la mouvance de la «révolution sexuelle»née de la contre-culture des années 60 et de la contestation de l'autorité et de la morale en mai 68. À partir des années 80, le personnel des centres de planning familial, jusque-là essentiellement constitué de travailleuses et travailleurs bénévoles, intègre de plus en plus de jeunes diplômé-e-s, psychologues et travailleurs sociaux notamment. Le secteur connaît alors une professionnalisation progressive, qui évolue parallèlement à sa reconnaissance par les pouvoirs publics et à une diminution nette de sa dimension militante.

Alors que la loi Lallemand/Herman-Michielsens encadrant et dépénalisant partiellement l'avortement va passer aujourd'hui le cap des vingt ans, acteurs et actrices de terrain s'accordent pour dire qu'il demeure important de se mobiliser autour de la question, notamment pour maintenir la légitimité de cette loi. Par ailleurs, le sentiment assez répandu qu'une telle loi constitue un acquis «une fois pour toutes», et que les combats qui y sont liés sont désormais d'arrière-garde, n'est pas sans risque dans un contexte international où des obscurantismes surgissent de tous côtés, et alors même qu'il subsiste en Belgique des pressions et des difficultés d'application de la loi de 1990 dans certains cas.

qui pourrait être introduit sous une forme, encore à déterminer, de cahier de revendications, de recommandations, de programme ou même de projet de législation qui pourrait être remis à nos gouvernements. Un des axes de travail de la FLCPF est aussi de sensibiliser son personnel par rapport à ces sujets. Longtemps mobilisé par la lutte pour la dépénalisation de l'avortement, le secteur du planning découvre ces dernières années l'ampleur de son champ d'intervention potentiel, et prend donc appui sur le concept des droits sexuels et reproductifs pour le redéfinir.

L'intérêt de ce concept est encore la possibilité qu'il recèle de contribuer à générer chez les individus, et les jeunes en particulier, une réelle perception de soi comme citoyen-ne-s, c'est-à-dire comme sujets de droits, capables de revendiquer de manière autonome et responsable d'autres droits, ou l'extension de leurs droits à d'autres personnes.

Notons que les droits sexuels et reproductifs sont déjà présents dans la conception de certaines animations en vie sexuelle et affective organisées par des plannings, principalement par le biais de la notion de citoyenneté. Aborder les questions liées à la vie sexuelle et affective de cette façon aide, semble-t-il, à contourner des difficultés éventuelles liées à des conceptions culturelles différentes en les «objectivant» grâce au recours à la neutralité de la loi. ■

## Quels sont les droits sexuels, selon une terminologie «large»? Quelques exemples:

- les droits sexuels comportent le droit pour chacun-e de décider librement de son corps et de sa sexualité, quels que soient son sexe, son origine ethnique, son handicap, son genre ou son orientation sexuelle;
- la santé sexuelle concerne la qualité de la vie et des relations personnelles, le counselling et les soins de santé.

(...) [Source: Document préparatoire de la cellule politique générale de la FLCPF sur la question des droits et de la santé en matière de sexualité et de reproduction, mars 2007].

LA MORT, LA VIE SELON OGIERN

# RETOUR SUR LES FONDEMENTS DE LA LIBERTÉ BIOÉTHIQUE

PATRICE DARTEVELLE

La France est isolée au plan éthique par rapport à plusieurs de ses voisins dont la Belgique. Elle a en plus la volonté de tout réglementer au nom de la rationalité et du droit, manies des plus laïques. Depuis 2004, elle interdit par exemple les mères porteuses. L'euthanasie n'y semble pas pour demain: une mission d'information à l'Assemblée nationale devait en 2010 évaluer les lois bioéthiques, mais elle propose un quasi *statu quo*<sup>1</sup>.

Il n'est dès lors pas surprenant qu'un philosophe français prenne le problème à bras-le-corps pour justifier de manière théorique avortement, euthanasie, mères porteuses, recherches sur les cellules souches ou du moins leur autorisation par l'État. Ruwen Ogien, directeur de recherches au CNRS, s'est une fois de plus mis à la tâche<sup>2</sup>. Ses arguments sont très construits et remettent parfois en cause bien des évidences.

L'essentiel de l'argumentation est fondé sur quelques principes clairs. Dans la plupart des cas, en bioéthique, ce que l'on veut qualifier de crime est très étrange. Il s'agit de crimes sans victimes puisque on ne peut appeler ainsi ceux qui demandent l'euthanasie et sont donc consentants. C'est plus clair encore pour les mères porteuses.

Le rôle de l'État ne peut, pour Ruwen Ogien comme pour moi, consister à imposer une morale à l'ensemble de la population, mais à rendre possible la vie de chacun en fonction de sa morale propre.

Ogien ne ménage pas son monde. Sa critique de la différence que l'on cherche à faire entre euthanasie active ou passive est sans pitié: la distinction ne se comprend bien qu'en philosophie thomiste, ce dont un État pluraliste n'a rien à faire.

Le plus intéressant de la démarche d'Ogien vient de ce qu'il voit bien [en réalité, on ne lui laisse pas le choix] que l'opposition en bioéthique n'est pas réellement entre croyants et non-croyants. C'est en tout cas la situation indubitable en France, pays où il faut l'avouer, l'obsession des laïques pour la neutralité a fait que bien souvent même ceux-ci n'ont plus d'autre horizon que celui des chrétiens.

## Dignité humaine, paternalisme ou valeur d'État?

Ogien s'en prend au concept de dignité humaine qui permet à des non-chrétiens de recourir à un concept laïcisé plutôt qu'à des références religieuses. Ce concept, d'inspiration kantienne, implique une notion qu'Ogien juge absurde, celle de devoirs envers nous-mêmes. «*Dans le débat public d'aujourd'hui d'ailleurs, la notion de dignité humaine est plutôt utilisée de cette façon paternaliste, non pas pour régler le rapport aux autres, mais pour protéger les gens d'eux-mêmes, comme si c'étaient des enfants turbulents et irresponsables*» (p. 83). Elle est selon lui «*non seulement peu cohérente conceptuellement mais aussi dangereuse politiquement*».

Une partie des laïques ne peut suivre Ruwen Ogien. Ainsi Sylviane Agacinski ne veut pas d'une neutralité de l'État en ces domaines: «*La neutralité religieuse de l'État n'implique pas à mon sens sa neutralité éthique ou philosophique... C'est*

bien au nom d'une certaine idée de l'homme, de son humanité, de ce à quoi il a 'naturellement' droit, que la Déclaration des droits de l'Homme a été écrite», écrit-elle<sup>3</sup>. Les laïques français nous avaient pourtant habitués à un discours plus tranché sur la neutralité, même philosophique, de l'État.

## Contradictions et obsessions

Caroline Fourest elle non plus n'est pas très claire sur les mères porteuses au nom d'un argument bien léger

(4), celui qui, pour les mères porteuses, veut soulever le problème de l'inégalité économique entre parents d'intention et mères porteuses. L'argument est pourtant des plus curieux: la question des mères porteuses disparaît-elle en cas de société parfaitement égalitaire? Non, évidemment. En outre, c'est une nouvelle fois deux poids et deux mesures: Ogien relève à juste titre qu'au plan mondial, le don d'organes n'est qu'un vaste trafic (il parle de «*dérives marchandes réelles et massives*» p.77). Quelques pays y échappent, dont la Belgique, mais globalement, la situation relève de l'épouvante: faut-il pour autant que la Belgique renonce à ses pratiques irréprochables?

© Kromleh - Fotolia

Pour ce qui est du clonage reproductif, Ogien relève une contradiction. Ses adversaires utilisent l'argument de la pente fatale qui serait celle du Dr Frankenstein. Mais comment ceux qui pensent qu'une loi d'interdiction serait efficace peuvent-ils, dans le même temps, nier l'efficacité d'une loi encadrant le clonage thérapeutique en limitant les cas et les conditions? Un groupe —non spécifiquement chrétien— pose également problème, celui des psychanalystes et psychologues. Ils peuvent être «catastrophistes» (p. 163) quand ils valorisent par exemple une thèse absurde, celle qui donne comme fin aux êtres humains, d'imiter la nature, ce qui condamne l'assistance médicale à la procréation.

Ogien s'en tient en éthique au principe de la non-nuisance aux autres. Le reste est affaire de convictions personnelles. Trop théoriser en sens inverse des conservateurs peut mener à une impasse. Si, dans une optique libertaire, nous considérons que nous sommes propriétaires de notre corps et ses productions, les parents peuvent-ils mettre leurs enfants en gage au Mont-de-piété? Non, évidemment.

L'éthique publique, elle, ne peut être que minimaliste. Sur ce point, la messe me semble dite. ■

## Dépénaliser l'avortement, l'action du CAL

En lien avec l'arrestation du Docteur Willy Peers, les évêques belges publient une déclaration sur l'avortement. Le CAL réagit immédiatement et publie une réponse aux évêques, «*Positions laïques en matière d'avortement*» (novembre 1973), considérant que, d'un point de vue de laïcité de la société, les solutions législatives aux questions de cette nature ne peuvent être dictées par des prescrits religieux. À la notion abstraite du «*respect de la Vie*» prônée par les évêques, le CAL défend «*le respect de la qualité de la vie des personnes*».

Le CAL s'intéresse de près aux travaux de la Commission nationale pour les problèmes éthiques créée par le gouvernement et lui fournit des documents. Il exprime la revendication laïque: en matière de sexualité, «*le droit des personnes d'agir selon leur propre morale... Pour les laïques, l'IVG relève de l'exercice de l'art de guérir...*» (novembre 1975).

Dans ce but, il convient de modifier la loi. Au CAL, un groupe de travail composé de laïques de toutes professions, entreprend de revoir la problématique sur la base de l'expérience professionnelle de chacun. Il propose l'abrogation des articles litigieux du Code pénal, lors d'une conférence de presse en février 1977. Ce sera le thème de la brochure «*Pour une dépénalisation totale de l'interruption de grossesse*» qui développe également un projet de proposition de loi en deux articles: «*L'IVG constitue un acte d'exercice de l'art médical...*», et abroge certains articles du Code pénal.

Le CAL recherche alors, parmi les femmes députées, celles qui acceptent de déposer le projet de dépénalisation totale de l'IVG. Toutes sont contactées, mais seules trois d'entre elles, les socialistes L. Detière, G. Brenez et J. Adriaesens, ont le courage politique de déposer à la Chambre le texte du CAL le 8 décembre 1977. Cette proposition de loi sera la seule, parmi les très nombreuses propositions déposées au Parlement, qui correspond bien à la revendication «*l'avortement hors du Code pénal*», exprimée lors des manifestations publiques.

Suite à son élection au Sénat, Roger Lallemand dépose à son tour ce texte qu'il amendera par la suite. Il faudra toute sa ténacité pour mener à bien en 1990 avec quelques collègues

de différents partis une réforme de la loi qui faisait encore de ce pays, avec l'Irlande, un bastion du conservatisme.

On ne peut énumérer, dans cette courte synthèse, les manifestations, colloques et débats organisés durant plus de quinze ans par les associations membres du CAL et ses régionales, pour sensibiliser la population et les politiques à la nécessité d'apporter une réponse positive aux drames liés à l'avortement clandestin et ainsi mettre fin au «tourisme de l'avortement» à l'étranger.

Ce fut sans conteste un long combat de laïcité de société, mené conjointement avec des partenaires de convictions diverses, ouvrant des conditions réelles d'égalité et de choix éclairé pour les femmes. Toutes ces actions ont provoqué une large évolution des mentalités et ont modifié de nombreux clivages habituels, religieux et philosophiques, mais aussi politiques. À titre d'exemple, le CAL a promu la rédaction d'une publication avec des groupements catholiques, pluralistes, socialistes et laïques. La brochure «*Pour une approche pluraliste de l'avortement*» (1984) fait apparaître une remarquable convergence de points de vue pour «*permettre à chaque citoyen d'agir en conformité avec sa conscience*». ■

Georges C. Liénard  
Ancien président du CAL

UN ENTRETIEN AVEC JEAN-PIERRE LEBRUN

## CES ENFANTS PRODUITS PAR LE «VOULOIR» DES PARENTS...

PROPOS RECUEILLIS PAR ISABELLE PHILIPPON

Les «progrès» scientifiques en matière de procréation bouleversent complètement l'univers symbolique dans lequel évolue l'embryon. Avec des conséquences que l'on a peut-être tort de sous-estimer. Jean-Pierre Lebrun, psychiatre-psychanalyste, nous livre ses inquiétudes.

**La science a effectué des avancées incroyables et le débat éthique se focalise aujourd'hui sur d'autres thèmes. Désormais, l'enfant est de plus en plus le produit du «vouloir» des parents. Lesquels peuvent décider d'avoir un enfant, envers et contre tout, y compris dans un contexte «déssexualisé». Progrès ou danger?**

**Jean-Pierre Lebrun:** Il faut se méfier des généralisations, d'autant plus que nous manquons de recul pour apprécier la portée réelle des changements actuels. Ce que j'oserais avancer, néanmoins, c'est ceci: les progrès technologiques et scientifiques sont bénéfiques lorsqu'ils permettent à une femme stérile de néanmoins porter un bébé. Les limites imposées par une nature parfois capricieuse et injuste sont repoussées, et on ne peut que s'en féliciter. Mais, souvent, ces prouesses de la science sont détournées de leur but premier. Désormais, on peut avoir un enfant sans passer par une relation sexuelle. Ici, on peut ne pas seulement reculer les limites de la nature, mais on peut prétendre s'affranchir de toute limite. On laisse penser que tout est possible. L'effet sera très différent.

**Mais, pour un enfant, la qualité de l'environnement dans lequel il évolue et la qualité de l'amour qu'il reçoit n'est-il pas plus important que le fait d'avoir été conçu de telle ou telle manière?**

Non, car la confrontation à la différence des sexes et à la manière dont ses géniteurs s'y sont eux-mêmes confrontés est une expérience fondamentale pour chaque enfant, de laquelle va dépendre sa construction future. C'est la manière la plus précoce d'appréhender la différence: il est un garçon, ou une fille, mais ne sera jamais les deux. Si on subvertit ce qui doit lui être transmis par ce biais, est-ce qu'on aide l'enfant à se confronter au manque et à l'altérité?

**Mais, quelles que soient les modalités de sa conception, l'enfant sera toujours confronté au manque et à l'altérité, non?**

La conception d'un enfant implique toujours une part de mystère, d'opacité. Elle n'est pas que la rencontre d'un ovule et d'un spermatozoïde car, dès le départ, elle se réalise dans un environnement symbolique qui caractérise notre humanité.

Jusqu'il y a peu, très souvent, l'enfant n'était pas «voulu». Ce qui ne veut pas dire qu'il n'était pas «désiré», car le désir est inconscient. Aujourd'hui, le fait de plus en plus fréquent d'être voulu rend l'enfant davantage dépendant de ce vouloir parental, qui pousse à en vérifier sans cesse la persistance, alors que ne pas avoir été «voulu» incitait d'emblée à s'affranchir de ses parents. Un tel environnement symbolique va-t-il faciliter l'autonomisation de l'enfant? Je ne suis pas de ceux qui crient au loup et prédisent les pires calamités. Je ne suis pas non plus de ceux qui se réjouissent automatiquement des «progrès» scientifiques.

**Vous dites ne pas hurler au loup, mais on vous sent néanmoins très pessimiste...**

Je ne pense pas, mais si je le suis, comme vous le dites, ce n'est pas face aux progrès mais plutôt face au déni que ceux-ci semblent entraîner. À ne rien vouloir savoir de ces changements symboliques, je crains qu'on ne complique les conditions d'humanisation de la nouvelle génération de «bébés-éprouvette» et autres «miracles de la science». Les apprentis sorciers nous font croire que les traits fondateurs de la personnalité humaine ne sont plus d'actualité. En tant que psychanalyste, je m'inscris en faux contre cela. Cela dit, je suis bien incapable de prédire sur quoi tout cela va déboucher. Ce dont je suis sûr, en revanche, c'est que les principes de l'humanisation qui, hier, allaient de soi, sont aujourd'hui ébranlés. Ce que je sais aussi, c'est que certains autres progrès technologiques, pourtant à première vue beaucoup moins extraordinaires que ceux qui ont trait à la conception d'un enfant, provoquent déjà des conséquences inattendues. Voyez le téléphone portable, les emails... ces technologies vont à l'encontre de la séparation, de la coupure, de l'attente. Elles ancrent l'individu dans l'immédiateté, la «jouissance» immédiate. En osant un raccourci excessif, l'une des conséquences pourrait être que les enfants ne lisent plus. Ou ne comprennent pas ce qu'ils lisent. Le processus de la lecture implique précisément d'avoir renoncé à l'immédiat, de consentir à différer, de symboliser. Ce n'est pas non plus un hasard si de plus en plus de jeunes sont littéralement englués dans des addictions dont ils n'arrivent plus à se défaire. Un adolescent se débat toujours dans des désirs contradictoires et doit opérer des choix et des renoncements pour devenir adulte. Beaucoup de jeunes, aujourd'hui, n'ont tout simplement pas été confrontés à ce qu'implique un choix, car choisir suppose de pouvoir renoncer à ce qu'on ne choisit pas. Sur quoi vont déboucher ces incroyables avancées scientifiques qui bouleversent les modalités de l'humanisation? Question qui mérite peut-être notre vigilance... ■

## LES FEMMES EUROPÉENNES: TOUJOURS PAS ÉGALES?

CATHERINE LÜTZELER

Cellule Europe et International (CAL)

### Dura lex, sed lex

En Espagne, un projet de libéralisation de l'IVG du gouvernement socialiste visant à rendre l'avortement totalement libre jusqu'à la 14<sup>e</sup> semaine de grossesse suscite de vives critiques de la part de l'Église et des milieux conservateurs. L'actuelle législation datant de 1985 autorise l'avortement dans un délai de 12 semaines maximum uniquement en cas de viol, de 22 semaines en cas de malformations du fœtus et sans limitation de temps en cas de «danger pour la santé physique ou psychique de la mère». Sous couvert de l'objection de conscience, la plupart des hôpitaux publics renvoient les femmes qui devraient légalement avoir accès à des soins de santé gratuits et qui sont le plus souvent obligées d'avoir recours à des structures privées et payantes -3% des avortements ont lieu dans les hôpitaux publics contre 97% dans les structures privées. Paradoxalement, le concept de «santé mentale» pour justifier un avortement sans limite de temps fait de l'Espagne et de ses cliniques privées une terre d'asile pour les femmes dont le délai légal en vigueur dans leur pays est dépassé. L'Espagne fait donc formellement figure de pays très restrictif en matière d'IVG alors qu'il s'avère en pratique le plus laxiste d'Europe.

Historiquement, l'attitude qu'on a eue à propos de l'avortement dépend surtout du regard que l'on porte sur l'embryon: s'agit-il déjà d'un être humain, oui ou non? Selon que l'on place le début de la vie humaine à la conception ou à tel ou tel moment du développement embryonnaire, on accepte l'acte ou on le condamne comme crime. Dès l'Antiquité, la pratique de l'avortement est répandue comme technique de contrôle des naissances. Or, dès le début du Moyen Âge, les théologiens chrétiens débattent de l'âme du fœtus et condamnent l'avortement comme crime, à l'instar de l'homicide. Tant que le christianisme domine l'ensemble de la société et détermine les normes morales, la position reste inchangée. À la Renaissance, on voit cependant apparaître la notion d'avortement médical en cas d'hémorragie grave. L'U.R.S.S. est le premier pays au monde à avoir supprimé, en 1917, l'interdiction d'avorter —avant que Staline ne l'interdise à nouveau— et ce sont d'abord les régimes soviétiques qui ont légalisé l'avortement dès les années 60.

Depuis lors, la majorité des pays d'Europe occidentale a décriminalisé l'avortement dans les années 70, mais la législation sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG) diffère selon les 27 pays membres de l'Union européenne. Dans la plupart des pays de l'UE, l'avortement est soit légalisé, soit dépénalisé. La période généralement acceptée pour avorter est de 12 semaines. En Grande-Bretagne, l'IVG peut être pratiquée jusqu'à 24 semaines. En Suède, aux Pays-Bas, en Allemagne et en Grèce, la date limite pour avorter peut être étendue à 18, 20, voire 24 semaines dans certains cas. Une justification médicale et des tests sont néanmoins obligatoires.

### Le Parlement européen prône un «accès aisément à l'avortement»

Le rapport de l'eurodéputé belge Marc Tarabella (S&D) sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Union européenne a été adopté en plénière par une majorité confortable. Ce vote, intervenu en février, a surpris le rapporteur puisque la majorité conservatrice (PPE) a voté le texte dans son ensemble, permettant au Parlement européen d'insister sur «le droit des femmes à jouir de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisément à la contraception et à l'avortement».

cliniques privées. Après la chute du régime communiste et sous l'influence renforcée de l'Église catholique, l'accès à l'interruption de grossesse fut radicalement limité en 1993. Celle-ci n'est désormais admise que pour des raisons médicales strictes (danger de mort pour la mère, viol ou anomalies du fœtus). Cependant, même dans les conditions légales, la plupart des médecins refusent de pratiquer ces avortements, par conviction, peur des représailles ou par peur de salir leur réputation. L'intervention de l'Église et la pression que les prêtres locaux exercent sur le corps médical et sur les familles concernées conditionnent souvent l'issue des demandes légales d'avortement.

En Irlande, l'avortement est interdit sauf si la mère est en danger de mort au regard d'un article constitutionnel datant de 1983 et qui protège la vie de l'embryon tout autant que celle de la femme. Les Irlandais sont très attachés à cette législation, l'Irlande —société très catholique— a notamment rejeté le Traité de Lisbonne en raison des menaces qu'il fait-

sait peser sur cette législation. Le pays a d'ailleurs négocié une mention spéciale garantissant, dans le cadre d'un protocole annexé au Traité de Maastricht (1992), qu'aucune disposition des traités n'affecterait l'application de l'article de la Constitution sur le droit à la vie des êtres à naître. L'interruption de grossesse est illégale depuis 1861 et la seule évolution —qui a été introduite en 1992— confère aux femmes la liberté de voyager pour se faire avorter ainsi que le droit à être informées sur les services légaux existant dans les autres pays. Sur le terrain, ces droits ne sont même pas assurés, les femmes sont tenues dans l'ignorance et doivent faire face seules aux démarches propres à un avortement à l'étranger. La proximité avec le continent européen et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne a permis au gouvernement irlandais de fuir sa responsabilité en ne protégeant pas les droits des femmes qui réclament l'accès à l'avortement.

Dans ces pays, où l'avortement médicalisé et sécurisé est toujours très restreint voire illégal, les interruptions de gros-

## INFOS PRATIQUES

### Lieu

ULB – Campus Érasme,  
Faculté de médecine, aud. J.  
Route de Lennik 808  
1070 Bruxelles

### Inscription (1<sup>e</sup> et/ou 2<sup>e</sup> partie)

+32.2.627.68.11  
[cal@laicite.net](mailto:cal@laicite.net)  
[www.laicite.be](http://www.laicite.be)

### Entrée gratuite

## PROGRAMME

### Première partie — 16-17h: Accueil académique

Sous la Présidence d'honneur de Roger Lallemand, sénateur honoraire et ministre d'État

- Mot de bienvenue par Pierre Galand, président du CAL et Claudine Mouvet, FLCFP et présidente du GACEHPA
- Intervention de Georges Liénard, ancien président du CAL
- Intervention de Catherine Lützeler, Cellule Europe et International du CAL
- Conclusion et ouverture de la seconde partie par Anne Spitals, présidente de la FCPF-FPS

### 17h-18h: cocktail et projection du film du CAL «Le corps du délit»

### Seconde partie — 18h-20h: Laïcité, féminisme et militantisme

- Jean-Jacques Amy, gynécologue, co-président de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial. «La lutte pour le droit à l'avortement en Belgique - Un combat laïque».
  - Olga Zrihen, sénatrice, membre du Comité d'avis Femmes/Hommes du Sénat, «Droits des Femmes? Droit d'être Femme!»
  - Bérengère Marques-Pereira, professeure en Sciences politiques et sociales à l'ULB, «Politisation de l'avortement en Belgique: apports laïques et féministes»
  - Débat sur les enjeux d'aujourd'hui avec Dominique Roynet, médecin, CPF laïque de Rochefort et Manuela De Palma, psychologue et accueillante IVG, CPF-FPS de La Louvière.
- Cette séance sera animée par Hugues Dorzée, journaliste au Soir.

© AFP

sesse pour raisons sociales ou psychologiques sont —elles— hors la loi. Or, ce sont ces motifs qui sont les plus répandus: le manque de ressources financières pour subvenir aux besoins d'un enfant, la solitude face à la grossesse, le fait de se sentir trop jeune pour être mère ou de ne pas être prête à le devenir, les risques d'exclusion sociale, etc. Toutes ces raisons, pourtant valables, sont systématiquement niées par des gouvernements conservateurs qui se laissent guider par des lobbies religieux.

### Deux pas en avant, un pas en arrière

En Suisse, une initiative voudrait que l'interruption de grossesse ne soit plus prise en charge par les caisses maladie. En janvier de cette année, un comité interpartis a lancé une initiative intitulée «Financer l'avortement est une affaire privée — Alléger l'assurance-maladie en rasant les coûts de l'interruption de grossesse de l'assurance de base». En remettant en cause le système de financement de l'IVG, c'est la liberté des femmes et des couples à décider de faire ou non des enfants que l'on met en péril. Au lieu de poser la question frontalement, on la pose par le biais de l'économie. Or, c'est d'ordre moral dont il est question. L'initiative est proche du: «Tu as péché, tu paies!». En effet, l'argument économique n'est pas tenable si l'on sait que les experts ont démontré que les économies produites seraient insignifiantes pour la collectivité. En revanche si elle devait être validée, cette initiative pénaliserait fortement les femmes qui n'en ont pas les moyens.

Un panorama du relief européen en matière d'IVG relève encore de trop nombreuses discriminations entre les femmes européennes. Le poids de la tradition et de la religion, les menaces et l'opprobre qu'encoure la famille, les risques sanitaires et l'investissement économique sont autant d'obstacles que l'Union doit surmonter afin de garantir à toutes les femmes la jouissance de leurs droits fondamentaux. ■

## FRANKENSTEIN OU LE DRÔLE DE MIROIR

MICHEL GRODENT

Une vision récente du film de James Whale m'a convaincu de l'actualité du mythe. Frankenstein n'a jamais été aussi présent dans nos têtes postmodernes, nos cerveaux aliénés, tellement assujettis à la technologie qu'ils en perdent la maîtrise d'eux-mêmes. Le monstre composé par le docteur diabolique à partir de cadavres qui pourraient être ceux de la guerre 14-18 préfigure l'individu morcelé des métropoles contemporaines et dont le moi vacille, tant il est sollicité, manipulé par des images contradictoires. Que le film date de 1931, soit deux ans après le grand krach boursier, ajoute encore à l'effet de proximité ressenti. Si je rappelle que l'action est clairement située dans une petite ville de Bavière où s'associent visuellement l'expressionnisme gothique et la science futuriste<sup>1</sup>, comment ne pas y chercher une description anticipée de la montée d'Hitler au pouvoir, le dictateur nazi n'étant jamais que la dangereuse synthèse entre forces obscures et pulsions prométhéennes à l'œuvre dans toute société qui a égaré ses repères humanistes.

Et pourtant, le monstre de 1931 n'est pas à proprement parler un produit hitlérien au sens courant. En fin de compte, il est moins méchant que souffrant (mais Fernand Gregh, si souvent cité par le biologiste Henri Laborit, ne disait-il pas qu'il n'y a pas de gens méchants, seulement des gens souffrant?). Victime de la méchanceté ambiante, l'étrange créature faite de pièces rapportées n'est pas foncièrement meurtrière, elle ne noie une petite fille que par erreur (du moins dans la version non censurée). À la fin du film, elle ira jusqu'à souffrir un martyre on ne peut plus chrétien. Objet d'aversion, objet d'identification? Les critiques en débattent. Drôle de miroir en tout cas que nous tend le septième art en son incessant renouveau! ■

<sup>1</sup> Cf. l'analyse de Gilles Menegaldo dans *Frankenstein*, Éditions Autrement, 1998. Sur le thème de l'homme-machine, voir l'ouvrage paru en 1995: *Projecting the Shadow: The Cyborg Hero in American Film* par Janice Hocker Rushing et Thomas S. Frentz.

L'ENTRETIEN DE JEAN SLOOVER AVEC JEAN HEINEN

# La Cité des hommes

UN LIVRE RETRAVE L'HISTOIRE DU QUOTIDIEN  
DU MOUVEMENT OUVRIER CHRÉTIEN. ARCHÉOLOGIE  
D'UNE CERTAINE PENSÉE CRITIQUE...

*Le Peuple, Le Journal et Indépendance, La Wallonie, Le Travail, Le Monde du Travail, Germinal, Combat, Le Drapeau Rouge...: tous les titres francophones de la presse d'information liés à des organisations sociopolitiques ont aujourd'hui disparu. La situation en Flandre n'est pas différente. La Cité, l'organe du Mouvement ouvrier chrétien wallon porté sur les fonts baptismaux au lendemain de la Libération et qui cessa de paraître définitivement il y a quinze ans, fut l'ultime avatar de cette aventure éditoriale «progressiste» comme on disait alors. Jusqu'à présent, cette équipée —qui fut au passage un lieu d'apprentissage pour de nombreux journalistes renommés— n'avait fait l'objet d'aucune recherche systématique: l'histoire du journal restait à écrire. C'est désormais chose faite<sup>1</sup>. Au temps des enthousiasmes, La Cité ambitionnait d'éduquer et de mobiliser le peuple afin de lutter contre l'injustice. Retour sur ces étranges idées avec celui qui fut longtemps son directeur et rédacteur en chef...*

*La Cité, avant d'être un journal quotidien, est d'abord une asbl qui a pour objet «de diffuser les idées sociales chrétiennes au moyen de publications de toutes espèces, de cours et de conférences». Pourquoi cette initiative?*

**Jean Heinen:** Oh, il n'y a rien là de particulier! Après-guerre, quelques responsables des organisations ouvrières chrétiennes ont le projet de créer un quotidien pour propager leurs idées. Gust Cool, président de la CSC, avait, en 1949, acheté, pour ce faire, une imprimerie bruxelloise. Il fallait donner une structure juridique à ces initiatives: le 19 février 1950, une assem-

blée constitutive adopte les statuts de *La Cité* qui prend la forme d'une asbl. Comme à l'habitude, on donne à cette association la raison sociale la plus large possible afin de pouvoir couvrir l'ensemble de ses activités futures...

*Le quotidien La Cité est lancé en 1950. Son objectif est de «doter les chrétiens d'un très puissant outil apostolique». Propager la foi, n'est-ce pas autre chose que «diffuser les idées sociales chrétiennes»?*

Bien sûr. La conduite de l'asbl avait été confiée à un certain nombre de personnalités du mouvement ouvrier chrétien dont Louis Dereau, secrétaire général de la CSC: la phrase que vous citez est extraite d'une lettre qu'il avait adressée en août 1950 aux parlementaires et mandataires pour solliciter leur soutien. Dereau était un peu manichéen... Aujourd'hui, on demeure assez confondu devant un tel texte —j'ai été surpris moi-même en le découvrant— mais c'était l'air du temps. On avait alors beaucoup de certitudes, on croyait que les idées chrétiennes pouvaient améliorer le monde; Joseph Cardijn, fondateur de la J.O.C. et un des promoteurs de *La Cité*, nourrissait le projet «d'éduquer la classe ouvrière», etc. Cela étant, le premier objectif du journal n'était évidemment pas d'être un «outil apostolique»: c'était de réaliser, pour les travailleurs chrétiens, un journal où faire entendre leur voix dans l'espace public, où diffuser les idées sociales chrétiennes. La Belgique de l'époque est encore très structurée par les piliers et les travailleurs chrétiens wallons y sont minorisés. La presse, alors, est conservatrice, neutre ou spécifi-

quement régionale. Ou encore, socialiste et bien souvent en opposition avec les syndicats chrétiens... Mais lorsque je débute à *La Cité* en 1955, ma philosophie est bien celle qu'exprime l'éditorial de son premier numéro du 1<sup>er</sup> octobre 1950: offrir chaque matin, aux lecteurs, «un jugement indépendant, une information entièrement libre, l'expression enfin de leur opinion sur la marche des affaires publiques».

## Une volonté d'être et de faire

*La Cité accordait néanmoins une place importante à l'information religieuse?*

Dans un journal comme *La Cité* qui s'adressait essentiellement au monde catholique, il ne pouvait pas ne pas y avoir d'information religieuse. Au début, cette information était très événementielle: la rubrique consignait des commentaires liturgiques, annonçait des noces d'or sacerdotales, des jubilés de curés, etc. Mais en raison de sa préoccupation fondamentale —faire de l'éducation permanente—, les choses, très vite, changent: l'équipe se renforce, se tourne vers la formation et la pensée critique se développe, préparant les lecteurs à l'esprit conciliaire avant Vatican II qui s'annonce et auquel *La Cité* va d'ailleurs faire très généralement écho. La rubrique religieuse finira même par être débaptisée pour s'intituler désormais «Religions» avec un «s»: elle accueillera des contributions de pasteurs protestants, du Grand Rabbin Albert Guigui, etc.

*À bien des égards, La Cité fut une aventure médiatique et humaine exceptionnelle. Comment expliquer*

*cette place originale qu'elle a prise dans la presse belge de l'époque?*

Le choix de fond du journal était d'épouser les grandes causes du moment comme l'anticolonialisme et le soutien aux mouvements d'indépendance. Nous sommes restés fidèles à ces valeurs: les droits humains, la qualité de la vie, l'antiracisme, la défense du mouvement associatif, l'action pour la paix, une économie au service de la personne, l'éducation fondamentale, etc. Nous avons aussi cultivé une relation quasi affective avec nos lecteurs: à l'annonce de la mort du quotidien en 1987, les manifestations de soutien ont été impressionnantes. Et puis, nous avions le goût du débat; nous avons notamment publié la correspondance de nos lecteurs bien avant les autres. Ce n'est pas la forme qui rendait *La Cité* originale, c'était sa volonté d'être et de faire...

*La Cité accordait notamment beaucoup d'importance à l'analyse des mécanismes socioéconomiques. L'équipe —en particulier, Jos Schonbroodt, décédé en août 2008— s'était fait une spécialité de la mise au clair des enjeux sous-jacents à ces problèmes complexes. Certains de ses dossiers restent d'une grande actualité pédagogique. Comment jugez-vous la manière dont la presse d'information générale traite l'économie aujourd'hui?*

Jos Schonbroodt a fait un travail formidable, mais grâce aux outils actuels qui donnent un meilleur accès à l'information, elle est certainement plus performante, plus pointue. Néanmoins, a-t-on, pour autant, plus d'influence que jadis? Pouvons-nous davantage qu'alors peser sur le cours des événements? Sommes-nous en mesure de vaincre mieux les opacités du système économique? La crise de l'heure m'incite à répondre par la négative...

## À contre-courant?

*Jean-Jacques Jespers, qui postface l'ouvrage, écrit que si *La Cité* a connu quelque faveur dans les milieux populaires, «elle l'a dû au soutien offert par le MOC et ses militants, plus qu'à un mouvement spontané d'intérêt du public auquel elle était censée s'adresser par*

*priorité: l'ouvrier et l'employé wallons ou bruxellois, syndiqués ou non, écrit-il, se portaient plus volontiers vers *La Meuse*, *La Dernière heure*, *Vers l'Avenir* ou *La Nouvelle Gazette*. La Cité nageait-elle à contresens de l'histoire?*

Cela s'est toujours passé ainsi: le militant socialiste lisait, lui aussi, plus volontiers *La Dernière heure* que *Le Peuple*... Mais ramer à contre-courant de l'histoire, non. Dans les années 50, l'enthousiasme était tel qu'il était réellement possible, si l'on en avait les moyens, de lancer un quotidien sans expérience aucune. Peut-être d'ailleurs, a-t-il été mis fin trop tôt à l'expérience du format tabloïd sous lequel *La Cité* a été imprimée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1985.

*La rédaction était très engagée sur le plan idéologique. Cet engagement a-t-il, selon vous, joué un rôle dans la disparition de *La Cité* qui cesse de paraître comme hebdomadaire le 28 décembre 1995?*

C'est difficile à dire, mais un peu, quand même, sans doute. Nos choix éditoriaux étaient complexes. Ils ont été posés au départ dans le contexte spécifique de l'après-guerre, mais la société a beaucoup évolué par la suite. Bien sûr, l'information reste indispensable, libératrice. Mais si, en s'efforçant de continuer à donner des clés d'analyse, l'on gagne du terrain dans le public des lecteurs exigeants au plan de l'information, on en perd parmi les lecteurs qui se montrent de plus en plus sensibles aux sirènes de la société de consommation. Et, même s'il ne faut certainement pas perdre de vue l'impact du phénomène de concentration de la presse, c'est bien là, me semble-t-il, l'explication finale qui doit être donnée à la disparition de *La Cité*: s'il y a eu longtemps concordance entre le journal et les moyens financiers mis à sa disposition, le hiatus entre le militantisme et la société a rendu cet effort trop lourd à porter. *Mutatis mutandis*, cela se vérifie pour tous les organes de la presse d'organisation.

*Du point de vue de la défense et de l'illustration de ses idées, la Démocratie chrétienne ne se retrouve-t-elle pas finalement dans la situation qui était*

*la sienne lors de la création de *La Cité* en 1950?*

Qu'est-ce que la Démocratie chrétienne? Existe-t-elle encore? Quoi qu'il en soit, une aventure comme *La Cité* n'est plus possible. Nous rêvions, nous y croyions parce que l'époque le permettait. Les choses ont changé. Reste que cette aventure, unique à bien des égards, a eu lieu: les journalistes, les lecteurs l'ont vécue. Par ailleurs, les menaces qui pèsent sur la presse sont considérables: des sites Internet distribuent des cartes de presse, donnent la parole aux négationnistes, etc. Le journalisme demeure donc plus

que jamais indispensable. S'il sait se garder du manichéisme, s'il sait se distancier de ses propres certitudes, s'il est conscient qu'il ne lui revient pas de dire le vrai, le beau, le juste, s'il sait s'attacher à être le décrypteur d'une information toujours plus difficile, le journaliste a un rôle essentiel à jouer dans notre société, dans nos démocraties. Je suis sidéré d'entendre qu'un patron de presse déclare qu'il peut faire un journal en ligne sans journalistes... ■

“ S'IL SAIT SE GARDER DU MANICHÉISME, S'IL SAIT SE DISTANCIER DE SES PROPRES CERTITUDES, S'IL EST CONSCIENT QU'IL NE LUI REVIENT PAS DE DIRE LE VRAI, LE BEAU, LE JUSTE, [...] LE JOURNALISTE A UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER DANS NOTRE SOCIÉTÉ, DANS NOS DÉMOCRATIES. ”

<sup>1</sup> Marie-Thérèse Coenen, Jean-François Dumont, Jean Heinen, Luc Roussel, Paul Wynants, *La Cité, 45 années de combat quotidien*, 205 pages, 22 euros. L'ouvrage est une coédition du Centre de recherche et d'information socio-politique (CRISP) et du Centre d'animation et de recherche en histoire ouvrière et populaire (CARHOP).

# La globalisation du mariage gay

DAVID PATERNOTTE

FNRS/ULB, University of Cambridge

**AVEC LA SÉCULARISATION DES SOCIÉTÉS OCCIDENTALES, L'HOMOSEXUALITÉ TEND DE PLUS EN PLUS À S'INSCRIRE DANS L'ORDRE FAMILIAL.**

En 2003, lors du vote sur l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe, certains parlementaires belges s'étaient sentis très isolés. La décision d'ouvrir le mariage tranchait avec les formes antérieures de reconnaissance légale des unions de même sexe, inaugurées par le Danemark en 1989. De manière spécifique comme en Scandinavie ou en Allemagne, ou universelle comme en France, celles-ci reconnaissaient des droits et des devoirs parfois très proches du mariage, mais clairement distincts de cette institution. La proposition de loi belge s'attaquait quant à elle directement au mariage. Or, la Belgique – à cet égard – n'avait pas une tradition d'avant-gardisme sur la scène internationale et l'introduction de ce statut pouvait ébranler la cohérence du système juridique international. Selon certains, cette décision risquait aussi de nuire aux intérêts des citoyens belges hétérosexuels, par exemple en matière d'adoption.

Depuis lors, la situation s'est radicalement transformée et les débats se sont accélérés. L'enjeu du mariage civil entre personnes du même sexe est aujourd'hui globalisé. L'Espagne, le Canada, l'Afrique du Sud, la Norvège, la Suède, la ville de Mexico et plusieurs États américains ont fait le même choix que la Belgique et les Pays-Bas. D'autres pays semblent cheminer dans cette direction, dont le Portugal et le Luxembourg. La mobilisation est intense aux États-Unis, en Amérique latine et en France. Le Vatican manifeste partout où il peut sa désapprobation. Le roi du Cambodge a manifesté son intérêt et, plus récemment, la pre-

mère dame d'Albanie a annoncé son soutien. À l'inverse, plusieurs pays, dont la Lettonie et les États-Unis, ont adopté des dispositions constitutionnelles pour empêcher de telles initiatives. Quelques pays africains discutent aussi du durcissement de leurs lois et de leurs politiques à l'égard des homosexuel·le·s, qui ont suscité parfois de véritables chasses à l'homme.

L'accélération des débats autour du mariage gay et la diversité des endroits où ceux-ci se déroulent dérangent. Il ne s'agit en effet plus uniquement d'un débat propre à l'Europe (de l'Ouest), l'Amérique du Nord et l'Océanie et, au sein de l'Europe, aux pays protestants et/ou du nord. Le récent vote portugais, la loi de la ville de Mexico et la décision d'un tribunal argentin étonnent d'autant plus que ces pays se caractérisent par des taux d'homophobie importants et/ou un mouvement LGBT relativement faible. Cette nouvelle géographie du mariage gay interroge donc les modèles d'explication généralement avancés pour expliquer le développement de la reconnaissance légale des unions de même sexe. Elle pose aussi la question des mécanismes permettant une diffusion aussi rapide de ce débat.

## Une remise en cause des longs processus

Ces vingt dernières années, l'émergence et la satisfaction de revendications relatives à la reconnaissance légale des unions de même sexe ont souvent été expliquées, outre l'épi-

démie de sida et l'action des mouvements sociaux, par des transformations de longue durée au sein des sociétés occidentales et des changements au niveau du mariage et de la famille. Il s'agissait donc, pour la plupart des observateurs, d'une évolution propre à certaines sociétés.

D'une part, la reconnaissance croissante des unions de même sexe s'inscrirait dans des dynamiques telles que la détraditionnalisation et la sécularisation des sociétés occidentales, qui ont émancipé les individus de modèles religieux d'interprétation du monde souvent hostiles à l'homosexualité. Elle déclouerait aussi des progrès du processus d'individuation, qui a dégagé les individus de leurs attaches prescrites au profit d'appartenances choisies. De plus, ce processus serait lié à l'égalisation des rapports entre hommes et femmes. Enfin, on ne peut exclure l'augmentation des richesses et la mise en place de la sécurité sociale, qui ont accentué l'individualisation des moyens de subsistance et amoindri le rôle économique des familles.

D'autre part, plusieurs évolutions au niveau du mariage et de la famille auraient favorisé l'acceptation de l'homosexualité et son inscription dans l'ordre familial. Parmi celles-ci, les processus de désinstitutionnalisation du mariage, de diversification des modes de vie en couple et de pluralisation des configurations familiales. Tout en s'écartant de sa fondation dans des rapports de genre inégaux, le mariage aurait perdu sa nature d'institution

publique fondamentale de l'ordre politique pour se transformer en un véritable contrat, par définition privé et soumis à la volonté des cocontractants. Il répondrait par conséquent à une pluralité de significations. En outre, les manières de vivre en couple se seraient diversifiées. Le fossé séparant les relations vécues par les gays et les lesbiennes de l'idéal assigné aux unions matrimoniales se serait donc réduit. Aujourd'hui, l'amour et l'engagement entre les partenaires, combinés au primat de leur libre arbitre, constituerait les principaux fondements des unions tant matrimoniales que non matrimoniales. En outre, l'union et la reproduction, ou dans des termes plus anthropologiques l'alliance et la filiation, auraient aussi été dissociées. Il n'est plus nécessaire d'être marié pour avoir des enfants et, de fait, la plupart des enfants naissent hors mariage. La famille, le couple et le mariage constituerait donc des réalités distinctes.

## Un débat transnational

Plusieurs de ces transformations ne se sont pas produites dans des pays où le mariage gay est aujourd'hui discuté, voire a été adopté. À tout le moins, celles-ci n'ont pas suivi le même rythme, ni reçu exactement le même contenu. Par conséquent, les explications en termes de longs processus ne sont que partiellement pertinentes et il faut envisager d'autres pistes de réflexion comme les trois formulées ci-après. D'abord, le passage de la revendication d'une forme de partenariat pour les couples de même sexe à celle du mariage civil correspond à l'hégémonisation d'une vision de l'égalité issue du droit, qui s'oppose à la discrimination et se concrétise par la liberté de choix. Cette conception, très spécifique, a réussi à se frayer un chemin dans le monde de l'activisme et de la politique et à s'imposer comme la définition de l'égalité. Par conséquent, la demande du droit au mariage n'est pas nécessairement liée au contexte social où elle se déploie, mais peut au contraire émerger et se diffuser à partir des logiques et des acteurs du droit, d'autant plus quand des juristes occupent des positions-clés.

Ensuite, on peut déceler l'action de réseaux transnationaux. De manière croissante, les militants LGBT sont intégrés au-delà des frontières nationales, notamment via l'*International Gay and Lesbian Association* (ILGA) et son antenne européenne, ILGA-Europe. Ces organisations offrent des lieux privilégiés pour l'échange d'informations et la coordination de revendications et d'actions à l'échelle régionale ou globale. Ces réseaux ne se limitent par ailleurs pas aux militants, mais peuvent aussi réunir des politiques, des fonctionnaires et des universitaires. Ces derniers se sont avérés importants pour l'émergence de la revendication du droit au mariage en Europe, comme le montre l'action de Daniel Borrillo, à la fois professeur de droit et principal activiste en France, conseiller des associations espagnoles et auteur abondamment lu en Belgique francophone.

Enfin, il convient d'envisager l'émergence de normes internationales en faveur de l'adoption du droit au mariage. Ces attentes à l'égard du comportement de certains acteurs s'appliqueraient tant aux mouvements sociaux qu'au monde politique. Elles inciteraient à défendre cette mesure par volonté de conformité sur la scène internationale, désir de faire parler de soi, d'incarner une rupture ou de se montrer progressiste (comme Guy Verhofstadt ou Luis Zapatero).

© AFP

Si leur émergence semble étroitement liée à l'accélération et à l'augmentation des flux d'informations dans le contexte de la globalisation, elles fonctionnent via des liens culturels et géographiques. Le Luxembourg constitue en effet le seul pays du Benelux à ne pas avoir ouvert le mariage, mais il a déjà suivi l'exemple de ses partenaires en matière d'euthanasie. De même, les socialistes portugais ont probablement été inspirés par leurs homologues espagnols, à la fois proches et apparemment couronnés de succès.

Ces quelques développements, qui relativisent le poids des grands

Il y a parfois un décalage entre la mode du mariage gay et certaines réalités nationales.

processus, posent deux questions. D'une part, quelle est la pertinence de demander l'ouverture du mariage aux couples de même sexe tout le temps et en tout lieu? Le décalage entre cette nouvelle mode internationale et certaines réalités nationales est en effet flagrant. L'année dernière, des activistes chiliens me confiaient ainsi leur malaise face à cette revendication. Le mariage est un acte public, repris dans l'état civil des personnes. Or, de nombreux gays et lesbiennes préfèrent encore se cacher, particulièrement au travail. Par conséquent, le mariage est-il une priorité? Ne peut-on imaginer des compromis nationaux qui permettraient de résoudre les

# Frayeurs à l'eurocasino

PASCAL MARTIN

**LA CRISE GRECQUE ET LA MENACE QU'ELLE FAIT PESER SUR L'EURO ONT RÉVÉLÉ LES FAIBLESSES DE LA MONNAIE UNIQUE. RESTE À MESURER LA CAPACITÉ DES VINGT-SEPT À REPRENDRE LE NAVIRE EN MAIN.**

C'est l'histoire d'un naufrage annoncé. Lorsque le déficit abyssal des finances publiques grecques est apparu au grand jour en janvier dernier, il fallut un certain sens de la comédie aux argentiers européens pour simuler l'étonnement. La Grèce était dès le début le maillon faible de la monnaie unique. Elle avait de toute évidence gonflé ses chiffres pour être admise dans l'euro<sup>1</sup> et la gestion calamiteuse de ses gouvernements successifs n'avait en rien redressé le navire. L'Europe continuait à arroser Athènes de ses aides structurelles alors qu'un autre Papandreu arrivait au pouvoir grâce à un pro-

gramme résolument démagogique. Les retraites et les salaires allaient augmenter dans un pays où les ressources humaines ne manquent pas, mais où l'impôt ne se collecte qu'au compte-gouttes.

Ce coup de Trafalgar est venu à point pour ramener Herman Van Rompuy sur le devant de la scène. Jusque-là «Mr Nobody», comme l'a appelé une presse impatiente<sup>2</sup>, s'était surtout illustré par ses discours philosophiques, l'un plaidant en faveur des racines chrétiennes de l'Europe, l'autre disséquant l'encyclique *Caritas in veritate* de Benoît XVI. Au passage, il a cosigné un livre sur ce dernier thème avec Rocco Buttiglione, un ultra-catholique italien qui avait été sorti de la Commission en 2004 en raison de propos homophobes<sup>3</sup>. L'avenir nous dira si le démocrate-chrétien flamand a estimé qu'il était à même de faire la distinc-

© Fantastika - Fotolia.

tion entre ses convictions et sa charge politique. Ou s'il a jugé que Buttiglione a surtout été victime du politiquement correct ambient.

Quo qu'il en soit, le Belge sacré premier président permanent du Conseil européen n'était pas resté les bras ballants. L'Espagne, qui assure la présidence tournante semestrielle, revendiquant une bonne part du prestige de la fonction, il travaillerait là où il se sent bien, dans l'ombre, établissant une méthode propre qui devait conduire le 11 février dernier au huis clos de la Bibliothèque Solvay. Avec le président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso, il allait remettre aux chefs d'État et de gouvernement européens une série de propositions censées aboutir à la fondation d'un gouvernement économique commun aux Vingt-Sept. En réalité, à une coordination des politiques éco-

niques de l'Union, projet tellement évident sur le papier que l'Europe en crise n'en apparaît aujourd'hui que plus responsable de ses divisions et de ses errances. De la même manière, si l'on se plaît ici à souligner la multiplication des présidences, c'est pour dire combien son outil institutionnel aussi sophistiqué qu'encombrant est inadapté à une époque globalisante.

Les tergiversations et l'individualisme des États ont donc conduit à transformer un sommet informel dédié à la programmation économique des dix années à venir (Agenda 2020) en une opération d'extrême urgence. Il fallait impérativement sauver le soldat Grèce. Le scénario en avait été soigneusement établi au cours des derniers jours. Un: la Grèce montrerait sa volonté de se retrousser les manches et d'arrêter de vivre sur un trop grand pied. Deux: les autres États membres

de la zone euro se diraient prêts à intervenir en bilatéral, seule formule d'assistance autorisée. Certains, dont la Belgique, souhaitaient à mi-voix que le FMI intervienne, au moins en deuxième ligne. Mais la perspective de voir le Fonds monétaire international débarquer aurait porté préjudice à l'Eurozone, affolant les marchés quand le but était de les stabiliser. La démonstration de la solidité de la zone euro devait être faite.

## Personne n'est dupé

C'est exactement ce qui s'est passé. Les marchés qui avaient anticipé cette décision ont connu une accalmie. Personne n'a pour autant été dupe de la manœuvre. Car le mal reste bien entendu entier. Le défi posé à la Grèce, qui consiste à répondre (enfin) aux exigences de l'euro, est énorme et passera assurément par de grands mouvements de contestation sociale. Rien ne garantit surtout qu'un effet domino épargnera l'Europe. Comme la faillite de la banque Lehman Brothers a fait vaciller le système bancaire international, la banqueroute d'un État de la zone euro pourrait causer la perte de la monnaie unique. À moins que l'Eurozone ne se décide à couper ses branches mortes. Mais les textes ne prévoient pas cette possibilité. Politiquement désastreuse, une telle amputation pourrait en revanche être profitable au club de la monnaie unique et, par conséquence, à toute l'économie européenne... pourvu qu'elle ne concerne pas un grand État<sup>4</sup>.

## La France et l'Allemagne main dans la main

À toute chose malheur est bon. La crise a obligé la France et l'Allemagne à resserrer les rangs. Jusque-là tiède à l'idée d'une gouvernance économique européenne —l'économie allemande donne de toute façon le «la» au Vieux Continent—, la chancelière Angela Merkel a surpris son auditoire par ces mots: «Nous nous considérons comme le gouvernement économique des Vingt-Sept». Nicolas Sarkozy embrayait immédiatement: «Aucun des pays autour

de la table n'a contesté la nécessité du gouvernement économique que nous proposons avec la chancelière». L'Allemande a encore plaidé «en faveur d'une nouvelle architecture monétaire et financière adaptée au XXI<sup>e</sup> siècle», architecture dont l'Europe serait le moteur. L'Europe et non l'Eurogroupe, la nuance est importante. Les analystes se sont délectés de ce moment où la vieille idée française d'un gouvernement économique européen, souvent contrôlé par Berlin, est revenue dans la lumière. Il reste à savoir ce que l'un et l'autre chercheront à mettre derrière ces mots. Sarkozy pour l'heure parle «d'évaluer la situation, de coordonner les politiques et de lancer des initiatives»<sup>5</sup>.

En réalité, chacun sait que sans une fiscalité commune, le Marché unique ne sera pas intégré. Comment en effet imaginer que des États puissent mener une politique économique coordonnée tournée vers le reste de la planète lorsqu'ils s'évertuent depuis toujours à se concurrencer à coups de flat taxes et de secrets bancaires? Personne n'a oublié à quel point (feu) le miracle irlandais fut critiqué par les pays voisins. À l'Institut français des relations internationales (Ifri), l'économiste Susanne Nies fait ce commentaire: «Une avancée sur la fiscalité serait le signe que l'on avance sur l'intégration du Marché unique. Elle consisterait par exemple à donner un statut à l'Eurogroupe qui verrait de ce fait son pouvoir accru sur les États membres et sur le Pacte de stabilité. Ce type de mesures particulières, précises et fortes, mises ensemble, permettrait d'aller vers l'émergence d'un gouvernement économique européen»<sup>6</sup>. Sans cela, il y a fort à parier que les déboires de l'Europe et de la monnaie unique ne sont pas terminés.

Pourtant, les pays européens n'ont d'autre choix que celui de la coopération. La Grèce —dont la crise succède à la débâcle irlandaise de l'hiver 2008-2009— n'est qu'une péripétie par rapport au choc énorme qu'entraînerait le naufrage économique de l'Espagne. L'Espagne, la plus belle des success stories européennes, passée de la grisaille franquiste aux paillettes capitalistes en moins de vingt ans, riche d'une économie audacieuse et d'une jeunesse parmi les plus instruites, menace aujourd'hui de sombrer sous le poids du chômage, de l'illusion immobilière et de la course au crédit. «Si le domino grec entraîne le pan de mur espagnol, la maison Europe sera alors en grand danger», prévient un diplomate. «Ce sera terrible»<sup>8</sup>. ■

milieu, Herman Van Rompuy n'a plus qu'à jouer les missi dominici.

Certains estiment que l'Allemagne trouverait là l'occasion d'expier un comportement réputé égoïste. Dans *Le Soir* du 12 février, l'économiste (français) Jean-Luc Gréau jugeait ainsi que «le cœur économique de l'Europe, l'Allemagne, mène depuis des années une politique économique déflationniste, en comprimant de manière systématique la rémunération du travail. Cette politique a pesé sur la demande intérieure allemande, mais aussi sur l'activité économique des partenaires européens de l'Allemagne — et cela bien avant la crise économique et financière de 2008. L'Allemagne a donné la priorité à sa compétitivité internationale sur la solidarité avec les autres économies européennes. On peut parler d'un véritable "séparatisme économique allemand"»<sup>7</sup>.

**L'ALLEMAGNE A DONNÉ LA PRIORITÉ À SA COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE SUR LA SOLIDARITÉ AVEC LES AUTRES ÉCONOMIES EUROPÉENNES. ON PEUT PARLER D'UN VÉRITABLE «SÉPARATISME ÉCONOMIQUE ALLEMAND».**

**AUCUN DES PAYS AUTOOUR DE LA TABLE N'A CONTESTÉ LA NÉCESSITÉ DU GOUVERNEMENT ÉCONOMIQUE QUE NOUS PROPOSONS AVEC LA CHANCELIERE.**

N. Sarkozy

1 La tricherie avait été confirmée par l'Office européen des statistiques (Eurostat) dès 2004.

2 L'appellation peu flatteuse a été inventée par le hebdomadaire britannique *The Economist*.

3 *Le Soir* du 16 janvier 2010.

4 L'appréciation du non-respect de ces critères a été assouplie en mars 2005 sous la pression de Berlin engagé dans la procédure de déficit excessif et de Paris à un doigt de l'être.

5 *Le Figaro* du 12 février 2010.

6 *Le Soir* du 11 février 2010.

7 *Le Soir* du 12 février 2010.

8 Entretien anonyme avec l'auteur (12 février 2010).

# Le Mexique, dans l'oubli de sa Révolution centenaire

EMMANUELLE STEELS (à Mexico)

**LA VIOLENCE EXTRÊME QUI S'ABAT DEPUIS PLUSIEURS MOIS SUR CERTAINES RÉGIONS DU MEXIQUE NE S'INSCRIT NULLEMENT DANS LA LIGNÉE DES LUTTES POUR L'INDÉPENDANCE D'IL Y A 200 ANS OU DE LA RÉVOLUTION DE 1910. SUR LES TERRES DE PANCHO VILLA, QUI DIRIGEAIT DES ARMÉES DE PAYSANS EN QUÊTE DE JUSTICE SOCIALE, CE SONT AUJOURD'HUI LES PUSSANTS CARTELS DE NARCOTRAFICANTS QUI IMPOSENT LEUR LOI AVEC LA CONNIVENCE DES AUTORITÉS.**

Le bicentenaire de l'Indépendance et le centenaire de la Révolution tombent la même année: 2010 sera ponctuée de célébrations fastueuses au Mexique. Deux cent ans se sont écoulés depuis ce mémorable 16 septembre 1810, jour où le curé Miguel Hidalgo lance depuis le petit village de Dolores le fameux «Grito de la Independencia», le cri de ralliement de son armée d'indigènes et de métis qui entra en rébellion contre l'occupant espagnol. Cent ans plus tard, le peuple prenait à nouveau les armes, le renversement du dictateur Porfirio Diaz servant de prétexte au déclenchement d'une révolte sociale. Deux des chefs rebelles, Francisco (dit Pancho) Villa, qui commandait les armées du nord, et Emiliano Zapata, à la tête des paysans insurgés du sud, de-

viendraient des symboles universels de la résistance populaire à l'oppression.

Ces deux événements-clés ont marqué la mémoire collective des Mexicains au point qu'ils les évoquent aujourd'hui encore avec émotion. Près de 2 000 activités figurent au programme des commémorations. Pourtant, la population n'a pas le cœur aux célébrations.

## La moitié de la population dans la pauvreté

Le pays a été frappé de plein fouet par la crise économique du fait de sa dépendance avec les États-Unis. Huit millions de personnes ont basculé dans la pauvreté, situation dans

laquelle vivent actuellement plus de cinquante millions de Mexicains, soit la moitié de la population. Des centaines de milliers de travailleurs ont perdu leur emploi depuis le début de la tourmente financière internationale. Un grand nombre d'entre eux sont venus grossir les rangs des laissés-pour-compte qui survivent dans l'économie informelle, un secteur qui occupe près d'un tiers de la population active. Les salaires régressent, alors que les impôts augmentent et que les prix des aliments flambent.

Mais le pays est aussi en proie à une vague de violence incontrôlable, due aux affrontements entre les cartels de narcotrafiquants qui se disputent les territoires stratégiques pour le transport de la drogue vers les États-Unis. Depuis l'arrivée du conservateur Felipe Calderon à la présidence du Mexique en 2006, la situation n'a fait qu'empirer: plus de 16 000 personnes ont perdu la vie dans cette guerre sans fin. Certaines villes, comme Ciudad Juarez, à la frontière avec le Texas, sont mises à feu et à sang. L'État, rongé par la corruption, se montre totalement impuissant. «Le crime organisé déploie ses activités avec la connivence des responsables politiques et de l'élite économique. Le gouvernement lui-même est infiltré», analyse Edgardo Buscaglia, expert en matière de sécurité. «Calderon a envoyé l'armée pour contenir la violence dans plusieurs régions du pays. Mais cela ne sert à rien: les militaires ne peuvent rien faire face à des organisations criminelles aussi puissantes».

Hermenegildo Bustos (1832-1907), *Retrato de familia*, Museo del Pueblo de Guanajuato, INBA. Exposition *Imágenes del Mexicano - 150 portraits, 5000 ans d'histoire*, ou comment s'est forgée l'identité mexicaine. Bozar, Bruxelles - Jusqu'au 11 avril - [www.bozar.be](http://www.bozar.be)

Le gouvernement est apathique. Et, dans l'opposition, la gauche est en déliquescence depuis la désertion du Parti de la Révolution démocratique (PRD) de son leader charismatique, Andrés Manuel Lopez Obrador, qui accuse toujours Calderon de lui avoir «volé» l'élection présidentielle de 2006.

Insécurité, incertitude, gouvernement affaibli... Le terrain est propice au retour du PRI, le Parti révolutionnaire institutionnel, qui a régné en maître sur le Mexique pendant plus de septante ans. À ses débuts, en 1929, le parti s'érigea en dépositaire des valeurs révolutionnaires, avant d'effectuer un virage conservateur. Le règne du PRI devint rapidement synonyme d'autoritarisme, de népotisme, de corruption institutionnalisée, et enfin, de néolibéralisme sauvage. Les élections présidentielles de 2000 allaient sonner le glas de cette «dictature démocratique», comme l'ont baptisée les politologues mexicains. Les conservateurs du PAN, avec Vicente Fox comme candidat libérateur, avaient bousculé les fossiles du parti hégémonique. La réélection du PAN en la personne de Calderon venait confirmer leur tombée en disgrâce. Mais aujourd'hui, le PRI opère un retour en fanfare. Lors des dernières élections législatives du 5 juillet 2009, la formation, qui se dit sociale-démocrate, a récupéré la majorité à la Chambre des députés, poussant le gouvernement de droite à un régime de cohabitation, donc de paralysie.

Aujourd'hui, le PRI tient déjà sous son joug plus de 60 % de la population car il gouverne dans dix-neuf des trente-deux États de la République. Les ressources financières canalisées par ses gouverneurs aident le parti à installer, aux quatre coins du pays, des relais de son influence, ravivant l'époque de ses sinistres caciques locaux.

## On connaît déjà le nom du prochain président...

À présent, il règne au Mexique une unanimité teintée de fatalisme: on dit que le prochain président mexicain, qui sera élu en 2012, sera du PRI. Pire: on connaît déjà son nom. En effet, Enrique Peña Nieto, le fringant gouverneur de l'État de Mexico, la région la plus peuplée du pays qui englobe les faubourgs

de la capitale, fait figure de candidat idéal. Adeptes des pratiques clientélistes dans la plus pure tradition du PRI, ce «golden boy» est omniprésent sur les écrans de télévision, dans un pays où les deux grands dinosaures médiatiques, Televisa et TV Azteca, font et défont les carrières des politiciens à leur guise. En outre, Peña Nieto compte un atout précieux dans son jeu: ultracatholique jusqu'à dans les moindres de ses décisions politiques, il est chéri par la hiérarchie épiscopale mexicaine.

D'autres ne peuvent pas en dire autant: ce sont les députés de gauche, qui siègent en majorité à l'assemblée régionale du District Fédéral, appellation administrative désignant la capitale, Mexico. Le 21 décembre 2009, ceux-ci ont approuvé une modification du Code Civil local qui permet le mariage entre personnes du même sexe, assorti du droit à l'adoption. La hiérarchie catholique a immédiatement pris la tête d'une croisade politico-religieuse contre la nouvelle norme. Dans la cathédrale de Mexico, le cardinal Norberto Rivera, le prélat le plus influent du pays, a qualifié la loi d'*«immorale et perverse»*, d'*«attaque à la famille»*. Il a sommé les fidèles d'obéir à *«la loi de Dieu, qui est la loi suprême, par-dessus les lois des hommes»*. Dans la foulée, comme pour obéir à ces sermons, le gouvernement fédéral a introduit un recours auprès de la Cour Suprême dans le but de déclarer le mariage homosexuel anticonstitutionnel. Pour imposer leur point de vue, les responsables politiques conservateurs ont

recours à des arguments bancals. «Le président Calderon ment effrontément lorsqu'il dit que la Constitution mexicaine définit le mariage comme l'union entre un homme et une femme. Ce n'est écrit nulle part!», s'esclaffe David Razu, député de gauche et promoteur de la loi. «Le gouvernement évoque de prétendues contraintes juridiques mais il est évident que c'est pour masquer des motifs religieux». Calderon est conscient du fait que s'il laisse passer le mariage homosexuel sans broncher, les évêques ne le lui pardonneront pas. Une féroce compétition s'est engagée entre le PAN et le PRI pour gagner les faveurs de l'Église catholique dans un pays où il n'est pas rare de voir les prêtres saupoudrer leurs homélies du dimanche de pieuses opinions politiques. En période électorale, ils donnent directement des consignes aux paroissiens sur les partis et les candidats pour lesquels ils sont tenus de voter.

«La Constitution post-révolutionnaire de 1917 était pourtant un modèle de laïcisme», commente l'historien Lorenzo Meyer. «La religion fut bannie de la vie publique. Or, aujourd'hui, l'Église récupère son influence de la main des politiciens conservateurs. Le PAN est né de l'opposition à la Révolution. Et ce qui est paradoxal, c'est que ce parti, aujourd'hui au pouvoir, est chargé d'organiser les commémorations». Liquidée, vidée de sa substance, la Révolution resurgit aujourd'hui lors des ces célébrations où l'on exalte les figures populaires de Villa et Zapata, mais où l'on tait leurs idéaux. ■

## Le soulèvement zapatiste au Chiapas: il y a seize ans déjà...

Le sous-commandant Marcos n'a rien perdu de sa verve. L'homme à la capoule et à la pipe avait été propulsé au rang de phénomène médiatique lorsqu'il avait pris la tête, le 1<sup>er</sup> janvier 1994, du soulèvement zapatiste lancé depuis les profondeurs de la forêt lacandone (du nom des Indiens qui la peuplent) au Chiapas. Le chef de l'Armée zapatiste de Libération nationale (EZLN, sigle en espagnol) s'est fait plus discret, mais il n'a cessé de poursuivre sa lutte pour l'autonomie des peuples indigènes, que le gouvernement fédéral soumet à un harcèlement militaire sans relâche depuis seize ans. En 2005, Marcos et les zapatistes étaient parvenus à fédérer tout ce que le Mexique comptait comme mouvements sociaux de gauche sous la bannière de *La Otra Campaña* (l'Autre Campagne), une série de réunions destinées à promouvoir la réflexion, présentée comme une alternative à la campagne électorale traditionnelle des dernières élections de 2006.

# BRÈVES

## SEXE ET CHASTETÉ

L'hebdomadaire allemand *Der Spiegel* a fait fort en consacrant une couverture à la «pédo-clastie», comprenez la pédophilie ecclésiale. Un montage coup de poing y montre un cardinal, la main droite dans sa bragette, un missel dans la main gauche. La presse française spécialisée en matière de religions lui a voué une véritable exégèse qui aboutit à une condamnation sans détour. Ainsi dans l'hebdomadaire *Golias* du 11 février peut-on lire ceci: «*Cette alliance de deux symboles contradictoires, celui de la chasteté et du sexe, est le mélange détonant choisi par le magazine pour qu'il explose à la figure du lecteur et suscite en lui simultanément des réflexes aussi contradictoires pour créer le profond malaise attendu. La scène sexuelle déclenche comme d'habitude le réflexe d'attrance et de voyeurisme. Mais, dans le même temps, la qualité de prétat du personnage provoque à la fois un réflexe de répulsion physique et un réflexe de condamnation morale sans que le lecteur sache d'abord contre qui se retourner: est-ce contre l'Église catholique en général ou contre Der Spiegel qui ose offrir des dirigeants de cette religion une image aussi répugnante?*

Bref, le Bien et le Mal. Mais dans quel ordre? (Map). ■

## PIE XII, L'«AMI DES JUIFS»

Eric Zemmour n'est pas seulement un des poids lourds de l'émission de Laurent Ruquier *On n'est pas couché* et un tueur du politiquement correct devant l'Éternel, il est aussi un défenseur de Pie XII. Dans le très conservateur *Figaro* du 5 février, il écrit: «Il est l'homme à qui les plus grands dirigeants israélites, Golda Meir et Ben Gurion, ont rendu hommage. Il est l'ami des Juifs, l'homme qui a osé, même à mots couverts, évoquer le grand malheur juif, là où Roosevelt, Churchill ou de Gaulle n'ont rien dit. Le grand rabbin de Rome, Israël Zolli, se convertit alors au catholicisme et se fait baptiser du prénom d'Eugenio, comme ce Pacelli qui lui a sauvé la vie. (...) Mais personne ne soupçonne Pie XII de collusion avec Hitler, même si certains s'irritent de voir certaines congrégations protéger la faute de nazis vers l'Amérique du Sud. (...) Pie XII fut le dernier pape d'avant Vatican II. Lui rendre hommage, c'est honorer la sensibilité traditionnaliste dont Benoit XVI a engagé la réintégration dans la famille». Rendre hommage à Pie XII fait aussi partie, précisons-le, de la reconquête qu'a entreprise l'Église sur un territoire qu'elle avait peu à peu abandonné aux laïques. Celui de l'histoire et de la mémoire. (Map). ■

## EASTER BUNNY

Pâques est à l'origine une fête juive. Elle permettait aussi de célébrer le printemps, la victoire de la nature sur l'hiver. Mais ce n'est que bien plus tard qu'arriva le lapin, celui-là même qui apporte les œufs de poules condamnées à l'anonymat. Pourquoi un lapin? Aux États-Unis, le «Easter Bunny» symbolise aussi le printemps par sa remarquable fécondité. Il accentue l'idée du retour de la vie pendant cette nouvelle saison et donc la renaissance de Jésus-Christ. Mais avant d'être exporté outre-Atlantique, le lapin fut mentionné pour la première fois dans la littérature allemande du XVI<sup>e</sup> siècle. Des colonisateurs germaniques ont introduit sa représentation festive en Pennsylvanie pendant les années 1700. Alliant la religion au paganisme, ils rendaient un culte à la déesse Easter, symbolisée par le lapin fécond. D'où le nom d'Easter qui désigne Pâques. De Los Angeles à Philadelphie, son nom est ainsi chanté: «Here comes Peter Cottontail, Hoppin' down the bunny trail, Hippity, hoppity, Easter's on its way». (Map). ■

## LE PARADOXE AFGHAN

Voici une initiative qui déplaira à ceux qui croient encore à la défense de l'Occident chrétien contre la «barbarie» –aujourd'hui l'islam– et au choc des civilisations cher à Samuel Huntington. En janvier, Radio Vatican a relevé à quel point la guerre en Afghanistan est impopulaire en Allemagne et spécialement au sein de ses Églises. La nouvelle responsable de l'Église protestante, Margot Käßmann, a ainsi déclaré qu'«il ne peut y avoir de guerre juste» en Afghanistan. Elle a reçu le soutien du président de la Conférence épiscopale d'Allemagne, l'archevêque de Fribourg-en-Brisgau, Robert Zollitsch, qui a appelé à «une réévaluation de la situation» en Afghanistan et à «de nouvelles décisions», «inévitables du point de vue d'une éthique chrétienne». L'Allemagne, présente

en Afghanistan avec 4 500 hommes et troisième contributeur derrière les États-Unis et la Grande-Bretagne, va néanmoins augmenter son déploiement militaire. 500 militaires supplémentaires sont prévus; une réserve de 350 soldats sera constituée. Un retrait progressif à partir de 2012 est cependant annoncé. Entre-temps, le gouvernement néerlandais est tombé sur le maintien ou non des troupes en Afghanistan. (Map) ■

## UNE ASSURANCE-SANTÉ GÉNÉRALE PARTICULIÈRE

Le président Obama a obtenu du Sénat américain, le 24 décembre dernier, le vote de l'obligation pour tous les Américains de souscrire d'ici 2014 une assurance-maladie, après des débats difficiles à comprendre pour un ouest-européen. Un retour devant la Chambre des députés est maintenant nécessaire. Le projet comporte quelques particularités dignes d'intérêt. L'obligation de s'assurer comportera deux exceptions dont la collision n'est pas peu drôle: les Indiens et ceux qui invoquent des raisons religieuses (*Le Figaro* du 23 décembre 2009), ce qui pourrait viser des groupes pas si négligeables. *In fine* pour obtenir l'ultime voix nécessaire, celle d'un démocrate du Nebraska, Ben Nelson, il a fallu garantir que les subventions publiques versées dans le cadre de l'assurance ne pourraient servir à prendre en charge des interruptions de grossesse (*Le Monde* du 23 décembre 2009).

Les États-Unis ne reconnaissent ni ne subventionnent aucun culte, mais la religion est bien au cœur de la vie publique. La séparation Église/État n'est sans doute pas une panacée... (P.D.) ■

## MEXIQUE: ESCALADE RÉPRESSIVE CONTRE L'AVORTEMENT

Au cours des derniers mois, 18 des 32 États mexicains ont promulgué des lois qui protègent la vie depuis la fécondation. Cette vague de réformes survient suite à la décision de la Cour Suprême mexicaine de reconnaître comme constitutionnelle la norme de 2007 légalisant l'avortement dans le District Fédéral (la capitale, Mexico). Craignant que cette résolution ne fasse tache d'huile, les États conservateurs ont blindé leurs législations contre l'avortement. Au Mexique, les femmes qui avortent clandestinement sont condamnées pour homicide volontaire à des peines allant jusqu'à quarante ans de prison. (E.S.) ■

# Comment le tutorat peut changer l'école

FRÉDÉRIC SOUMOIS

Sans doute le tutorat n'est-il pas une idée toute neuve en pédagogie, puisqu'Aristote, en marchant, donnait déjà une formation individualisée et flexible, à mille lieues de celle donnée dans un cours ex cathedra et que la maïeutique de Socrate permettait l'orientation de la pensée à travers des questions qui amènent à réfléchir. Mais c'est surtout Comenius qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, définit le principe: dans sa «Grande Didactique», il traite du besoin pour l'élève d'enseigner à d'autres et y présente un modèle d'éducation où le maître est épaulé dans sa tâche par les meilleurs de ses élèves, lesquels répètent ses dires et apportent leur soutien aux autres enfants.

Pourtant, le tutorat a toute sa place au sein du Forum des innovations en éducation dont la 3<sup>e</sup> édition s'est tenue à Bruxelles début février. D'abord parce que ce forum est né au cœur d'une équipe qui avait mis sur pied le tutorat entre étudiants de l'ULB et des élèves de l'enseignement secondaire à Bruxelles. Sous l'impulsion du sociologue Ahmed Medhoune, le tutorat, en vingt ans d'existence, a permis à plus de 18 000 élèves d'être aidés par plus de 1 900 étudiants-tuteurs. Il fut créé en 1989 pour venir en aide aux jeunes moins favorisés en situation d'échec scolaire, qui n'ont pas de possibilité de se faire aider en dehors des cours. Il travaille aujourd'hui en collaboration avec vingt-deux écoles secondaires bruxelloises<sup>1</sup>.

Ensuite, parce que cette innovation a amené d'autres et que le mécanisme de partage des innovations, parfois à l'origine limitée à une école ou à une classe, prend pleinement son essor lors des forums bisannuels ou via l'échange d'expériences par internet. Cette énorme «boîte à idées» représente aujourd'hui plus de 480 actions très variées: dispositif d'accrochage

scolaire par le théâtre, sensibilisation des élèves à leur projet d'avenir, utilisation des nouvelles technologies pour développer l'autonomie des primo-arivants, gestion d'un éco-magasin en interdisciplinarité...<sup>2</sup>.

Semé ainsi, le tutorat, comme d'autres innovations, prend alors racine dans d'autres institutions. Et même, comme à l'Athénée de Morlanwelz, se plante dès le niveau de l'école secondaire. Cette école de la province du Hainaut a développé un tutorat des élèves de fin de secondaire vers les élèves du primaire de l'École d'Application, géographiquement toute proche. Depuis deux ans, des «grands» reviennent donc sur les matières des «petits», en groupe de 4 ou 5 élèves maximum, après la fin de leur propre cours. «Je leur demande de donner une heure par semaine, pas davantage pour ne pas trop solliciter ou décourager les bonnes volontés. Mieux vaut privilégier la permanence et éviter le découragement», explique Virginie Gailliez, professeur de morale et responsable du projet, nominé lors de l'édition 2010 du Forum. On évoque souvent le double bienfait du tutorat. L'enfant en difficulté comble son retard grâce à un soutien personnalisé, mais le tuteur bénéficie aussi de l'échange. «C'est trop tôt pour évaluer de manière précise un tel projet, nous sommes conscients de ses limites, mais on peut déjà signaler qu'il se déroule à la satisfaction de tous les acteurs. Les enfants aidés ont sans conteste amélioré leurs résultats et, chez les tuteurs, on constate une valorisation et une responsabilisation». Certains des tuteurs évoquent même leur rôle de futurs parents, d'autres viennent y tester d'éventuelles dispositions précoces pour l'enseignement.

Mais n'est-ce pas une action de «pionniers de la classe» destinée aux cancrels des petites classes, histoire d'avoir bonne conscience? «Franchise-

**CERTAINS DES TUTEURS SONT BIEN CONSCIENTS DE LEURS LIMITES ET METTENT EUX-MÊMES DES BALISES SUR DES MATIÈRES QU'ILS MAÎTRISENT MOINS BIEN.**

1 Avec succès: les principes du Programme Tutorat et leur efficacité ont été reconnus mondialement par l'UNESCO en septembre 2004. Aujourd'hui, plus de vingt dispositifs similaires ont vu le jour en Belgique grâce au soutien de la Fondation Roi Baudouin.

2 www.schola-ulb.be

# L'Église a aussi ses bons athées

ROBERT JOLY

Professeur honoraire aux Universités de Mons et Bruxelles.

Il fut un temps où l'Église de Belgique avait aussi son (très) bon agnostique en la personne de Léo Moulin. Lequel disait le plus de mal possible de la laïcité belge et le plus de bien qu'il pouvait de l'Église catholique. Ce chéri des cardinaux Danneels et Lustiger s'était même inventé une carrière à l'ULB pour pimenter son plat<sup>1</sup>.

C'était un cas extrême, mais le club agnostique bien-pensant est loin d'avoir disparu. Il laisse souvent tomber la pointe antilaïque, mais exalte le personnage de Jésus et les origines chrétiennes comme peut le faire tout théologien pas trop intégriste.

Aujourd'hui, l'Église peut même compter sur de bons athées, même s'ils sont loin de fréquenter les cardinaux. Par exemple, Alain Badiou, athée d'extrême gauche et philosophe par ailleurs très estimable, a découvert que saint Paul était l'inventeur de l'universalisme moderne<sup>2</sup>. Autant dire que c'est le christianisme qui est à l'origine des Lumières, ce qui est bien le slogan commun de ceux que j'appelle bons agnostiques et bons athées. J'ai répliqué à Alain Badiou ici même<sup>3</sup>.

Je voudrais aujourd'hui réagir surtout à un texte de Luc Ferry<sup>4</sup> qui expose, de façon concise et ferme, le thème habituel chez lui des valeurs éminentes du christianisme, véritable matrice de la civilisation occidentale. Je me limite à cet auteur exemplaire, mais bien d'autres pourraient être examinés. Dans le genre, même André Comte-Sponville n'est pas mal non plus.

Quand il parle de Jésus et des valeurs chrétiennes, ses appréciations très avantageuses pourraient sans surprise alimenter un prêche à Notre-Dame<sup>5</sup>.

Mais revenons à Luc Ferry. Il n'y va pas de main morte: «Le christianisme introduit dans la pensée une rupture sans pareille». Il faut comprendre «ce qu'il y a de grandiose dans la doctrine chrétienne

*du salut», «la portée incomparable...». Le christianisme représente «un véritable séisme, une révolution... Elle introduit l'idée moderne de l'humanité...». J'avais l'impression, à la lecture, que l'auteur tombait dans une transe chrétienne, qui m'évoquait le «vertigineux» de l'abbé Ringlet.*

Notre philosophe pense à haute altitude, où il n'y a plus que des oppositions massives, d'ailleurs chimériques. L'hellenisme, le stoïcisme en particulier, a une morale purement aristocratique, l'égalité étant chrétienne. On devrait relire Sénèque<sup>6</sup> et noter qu'Épictète -je l'ai rappelé souvent- a écrit: «le Cynique doit être battu comme un âne et ainsi battu, il doit aimer ceux qui le battent, en tant que père, que frère de tous»<sup>7</sup>.

«La question de la chair est absolument fondamentale dans le christianisme». Bien sûr, mais nullement dans le sens d'une valorisation de ce monde: «Veillez et priez afin de ne pas tomber en tentation. L'esprit est plein d'ardeur, mais la chair est faible» (Mt 26,41). «Et d'abord, ceux qui courront après la chair dans leur appétit d'ordures...» (2 P2, 10). Mais pour Ferry, «Eros n'est pas séparable d'agapè». Le mot grec désigne pourtant la charité, l'amour de Dieu, du prochain et n'a rien à voir avec éros, amour passionnel, charnel. «Dans le stoïcisme, l'amour était un problème, dans le christianisme, il devient solution». Seulement, il ne songe nullement à analyser ce qu'est la charité chrétienne et ses limites<sup>8</sup>.

On n'en finirait pas. Notre penseur veut aussi que la promesse de l'immortalité de l'âme ne soit possible que grâce à l'Incarnation, alors que des juifs hellénistiques et tout le platonisme s'en passaient fort bien. Et soit dit en passant, leur hostilité commune à l'incarnation me paraît toujours beaucoup plus «raisonnable» que la croyance chrétienne.

## Des talents, mais lesquels?

Luc Ferry termine par un commentaire grandiose de la Parabole des talents (Mt 25, 14-30) sans consulter, bien sûr, l'un ou l'autre spécialiste des évangiles. On n'a pas besoin d'intermédiaire. Dans la parabole, un homme riche donne des talents (une sorte de monnaie) à différents serviteurs et, au bout de quelque temps, loue ceux qui les ont fait fructifier et condamne celui qui n'a fait que garder ce qu'on lui a confié. Et voici l'interprétation qu'en donne Ferry: «Le mot 'talent' (talenta en grec) désignant des pièces de monnaie, mais symbolisant aussi les dons naturels que l'on reçoit à la naissance». En grec, talent, c'est talanton, talentum en latin. Le terme ne saurait désigner des pièces de monnaie, car un talent représente une somme astronomique, estimée à 30 kilos d'or (le détail a son importance) et c'est uniquement une monnaie de compte. Il n'y a jamais eu de pièce d'un talent, ni d'une fraction de talent. Quatrième erreur, et ruineuse: Ferry pense que le sens actuel de talent (d'écrivain, d'artiste) est déjà grec, ce qui appuierait ses conclusions majeures. Mais c'est tout simplement faux.

La parabole, selon Ferry, signifie que ce n'est pas le talent qui compte, les dons naturels, mais ce qu'on en fait par son travail, sa liberté et sa volonté. Je ne peux que répéter: c'est faux. Il n'y a pas valorisation par le travail: songez à «l'ouvrier de la dernière heure» (Mt 20, 1-16) qui touche le même salaire que celui qui a travaillé toute la journée. Il y a ici exigence d'une vie chrétienne. Le chrétien sait que l'homme, chassé du Paradis, travaillera à la sueur de son front, dans un monde de péché, le royaume de Satan, dont il faut fuir les embûches, un monde de toute façon destiné à périr très vite. Paul croit que cela arrivera de son vivant et l'idée se rencontre encore vers l'an 140. Quant aux notions néotestamentaires de liberté et d'égalité, elles sont théologiques et n'ont rien à voir avec leur sens moderne.

## La valorisation de ce monde-ci

Seulement, il a bien fallu laisser tomber ces croyances très noires. Avec l'anthropocentrisme des Lumières, les

## Communiqué de presse du CCL (15 février 2010)

### La catastrophe ferroviaire de Buizingen

C'est avec consternation que le Conseil Central Laïque, composé du Centre d'Action Laïque et de l'Unie Vrijzinnige Verenigingen, a pris connaissance de la catastrophe ferroviaire survenue à Buizingen. Moins d'un mois après l'explosion de Liège, voici de nouvelles familles endeuillées, frappées de plein fouet par un destin aveugle.

Nos pensées vont immédiatement à elles, et notre soutien leur est acquis. Nous émettons nos plus vifs souhaits de rétablissement aux blessés. Ne doutons pas que toute la lumière sera faite sur les causes de cet effroyable accident, quelles qu'elles soient.

Face à la fragilité de la vie, le CAL rappelle que la solidarité, vertu dominante de la laïcité et valeur universelle par excellence, est le réconfort sur lequel chacun doit pouvoir compter en toutes circonstances.

Pierre Galand, Président du CAL

Sonja Eggerickx, Présidente de l'UVV

cer, le chrétien moderne était bien forcé de croire que dès les évangiles, l'Incarnation sauait le monde et le valorisait. Il s'agit d'un montage, que l'historien ne peut que démontrer.

C'est là le vrai problème. En croyant que par l'Incarnation, l'Écriture exalte ce monde et l'homme dans ce monde, nos bons athées ne font que suivre la nouvelle apologétique chrétienne, sans s'en rendre compte, mais faute d'y aller voir de plus près.

C'est un jeu où tout le monde se croit gagnant. Les bons athées se donnent ainsi un air d'objectivité, de lucidité non partisane, de respectabilité aux yeux des chrétiens. Et les chrétiens sont ravis de voir cautionner par des athées (très justement appréciés par ailleurs) leur propre interprétation actuelle de l'Écriture.

Mais il y a un grand perdant: l'esprit critique. Et j'ai le sentiment que certains prélates doivent tout de même rire sous cape. ■

chrétiens se sont mis eux aussi, avec grand retard, à valoriser ce monde-ci et l'au-delà s'est entouré de brumes, s'est refroidi peu à peu, d'abord l'enfer, dès le XVII<sup>e</sup> siècle. On ne peut qu'applaudir à cette évolution qui a fait accueillir par les chrétiens évolués les principales valeurs modernes, celles des Lumières.

## DES CHRÉTIENS PEUVENT AIDER À MOURIR

Tous les catholiques n'obéissent pas aveuglément au Pape. Certains ont permis les législations dépénalisant l'avortement par conviction, respect du pluralisme ou abstention.

Il peut en être de même en ce qui concerne l'euthanasie. Ainsi la revue des catholiques français contestataires *Golias* propose-t-elle un dossier «Aider à mourir est-il chrétien?»\*. Si les évêques de France ont comme position «Respecter l'homme proche de sa mort», le dossier «s'en éloigne cependant quelque peu» (*sic!*) annonce son maître d'ouvrage Christian Biot.

Plusieurs témoignages font preuve de scepticisme sur les vertus des soins palliatifs. Ainsi le docteur Jean-Paul Romanet

n'hésite-t-il pas à dire «Quand Marie de Hennezel dit qu'il n'y a plus ou presque plus de demandes d'aide à mourir, c'est que les demandes ont été bâillonées ou encore qu'avec l'aide de substances, on a su les faire taire».

Le souci de Christian Biot est un souci de dignité: désirer «mourir dans la dignité» et exprimer ce désir sous forme d'un droit peut donc marquer cet espoir d'être reconnu comme partenaire relationnel, comme être humain. Non sans malice, Christian Biot relève que Jésus a toujours eu connaissance de sa mort et qu'il est resté maître de celle-ci.

Un prêtre raconte longuement *in fine* l'accompagnement qu'il a réalisé d'un suicide assisté en Suisse.

Toujours surprenant pour les athées, le souci d'une justification dans les Écritures est présent dans la réflexion. La réfé-

rence est Jacques Pohier dans *La mort opportune* (1998) pour qui les Écritures ne refusent nullement à l'être humain la maîtrise sur la vie et la mort des vivants. «Remplissez la terre et dominez-la» (Genèse I, 28) est la source de sa position. Il s'agit en fait d'une interprétation plus globale du christianisme selon laquelle le vrai «christianisme» consiste à sortir l'homme d'une religion patriarcale qui le maintient dans un statut de dépendance et de soumission, selon le théologien Yves Ledure.

tain, même si cela peut nous dérouter, les valeurs de modernité font leur nid. ■

P.D.

\* *Golias Magazine* n°126 mai/juin 2009, pp. 29-53.

1 Cf. mes *Propos pour mal pensants*, Éd. du CAL, p. 24, n.4 et p. 201.

2 A. Badiou, *Saint Paul - La fondation de l'universalisme*, PUF, 1997.

3 Espace de Libertés, n°331, mai 2005, p. 26-27. Cf. aussi le n°363, avril 2008, p. 20-21.

4 «Une rupture sans pareille», *Philosophie magazine*, Hors-série, «Évangiles, Saint Paul, Apocalypse...» 2009.

5 Cf. *L'esprit de l'athéisme - Introduction à une spiritualité sans Dieu*, Albin Michel, 2006, chapitre I, p. ex. p. 66.

6 Cf. ma *Glane de philosophie antique*, Éd. Ousia, 1994, chapitre 13.

7 Epictète, *Entretiens* 3, 22, 54-55.

8 Cf. la note 6.

# L'universalisme assiégié

HENRI DELEERSNIJDER

AU PESSIMISME DE SON DIAGNOSTIC, CAROLINE FOUREST  
OPPOSE L'«ANTIDOTE LAÏQUE».

On connaît la pugnacité de Caroline Fourest, la rigoureuse ferveur avec laquelle elle met tout son talent de journaliste et d'essayiste au service de la défense de la laïcité comme le conçoit la République française. Cette capacité de s'engager personnellement, de classifier avec maîtrise les débats en cours, d'instiller aussi une parole acérée là où cela fait mal, elle en avait déjà usé dans les colonnes de *Charlie Hebdo*, mais continue aujourd'hui de le faire dans *Le Monde* et à France Culture ainsi que dans la revue *ProChoix* dont elle est rédactrice en chef.

Dans un de ses ouvrages précédents, intitulé *La Tentation obscurantiste* —qui a reçu le prix du Livre politique 2006 de l'Assemblée nationale—, elle dénonçait surtout la coupable complaisance pour l'islamisme d'une certaine gauche tiers-mondiste farouchement opposée à l'impérialisme américain. Dans *La dernière utopie. Menaces sur l'universalisme*, sorti en octobre 2009, elle fait un inventaire argumenté des périls qui pèsent sur l'idéal énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme du 10 décembre 1948, «ambition universelle à bout de souffle».

Comment s'explique le pessimisme d'un tel diagnostic? Pour Caroline Fourest, chez qui la lucidité semble être une seconde nature, la raison doit d'abord être débusquée dans «les confusions de l'antiracisme». Par sa façon par exemple de considérer qu'il existe une différence fondamentale entre les Noirs et les Blancs, et bien qu'il soit mû d'une louable intention de traiter les uns et les autres à égalité, cet antiracisme a une fâcheuse tendance à faire perdurer le maintien de catégories à la source des préjugés: une minorité est ainsi valorisée sans pour autant qu'il soit porté atteinte aux

mentalités de la majorité. Du coup, les notions de diversité et de discrimination positive, notamment basées sur des critères ethniques ou religieux, en prennent pour leur grade. Autrement plus fédératrice est la mise en avant de l'égalité et de la justice sociale. Car le «droit à l'indifférence», qui laisse libres les identités de s'énoncer ou non, est censée préférable au «droit à la différence», qui assigne celles-ci à l'individu et l'enferme au regard des autres.

Mais il est d'autres explications au recul de l'universalisme dans nos sociétés. «*Un multiculturalisme à la dérive*» en fait partie, surtout depuis le 11 septembre 2001. On assiste en effet dans la plupart des pays européens, ainsi qu'en Amérique du Sud et du Nord, à un électrochoc de plus en plus récurrent entre des valeurs communes proclamées et des particularismes réclamés haut et fort, principalement au nom des religions. Deux logiques s'affrontent en réalité: le modèle républicain français, partisan d'une intégration de tout un chacun au sein de l'État-nation; le modèle anglo-saxon, de type fédéraliste ou communautariste, adepte d'une coexistence dans la diversité. Pas de frontière étanche entre ces deux cas de figure, mais que de tiraillements entre eux! Bref, on est bel et bien en présence d'un casse-tête qui pourrait se résumer en ces termes: faut-il privilégier les coutumes culturelles ou faire prévaloir le droit des personnes quand celles-ci sont victimes de ces coutumes? Question qui n'a rien d'oisive quand on songe aux pratiques d'excision et d'infanticide. Sans parler de la dignité des femmes en général, bafouée par un certain intégrisme islamique. Le port du voile intégral n'est évidemment pas étranger à cette problématique.

Dernier ouvrage publié par Henri Deleersnijder, *Mot à mot*, Libres Écrits, éd. Les Territoires de la Mémoire.

# El Greco: un Byzantin en Espagne

BEN DURANT

De son vrai nom Domenico Theotokopoulos, El Greco naît en 1541 en Crète, à Candie, alors colonie vénitienne, ce qui explique son départ, vraisemblablement fort jeune pour la cité des doges. Une tradition tenace voulait qu'il y ait été l'élève du Titien, mais aucun document n'a jamais corroboré cette assertion. On sait en revanche qu'il appréciait hautement le Tintoret et que de son séjour romain, il aurait été fortement déçu par l'art de Michel-Ange, trop dessiné pour son goût. Pourtant, avec le temps, si sa palette gardera des réminiscences vénitiennes, ses figures torturées devront beaucoup au géant de la Sixtine.

Après un ultime séjour au bord de la lagune, il part en Espagne en 1575, d'abord à Madrid, où il juge la concurrence trop rude, puis pour Tolède, où il dépose ses pénates en 1577 et qu'il ne quittera plus. À cette époque, Tolède, pas plus que Florence ou Venise, n'est une capitale, mais c'est une ville où règne une intense activité littéraire et artistique et dont Greco sera le seul grand peintre. Son art mêle jusqu'au paroxysme le maniérisme de Michel-Ange à un coloris vénitien, mais ses figures hiératiques, démesurées, comme suspendues dans le vide, trahissent bien le souvenir des icônes byzantines de sa prime jeunesse. Ses couleurs iront sans cesse en s'intensifiant, irradiant une luminosité de plus en plus irréelle, tant son audace chromatique ultérieure sera grande; sa palette espagnole se réduira pour l'essentiel à un blanc, un noir de campeche (importé du Nouveau Monde), un jaune canari, un vert outrancier et un rouge de garance, dont «l'Espolio» rend si bien compte dans l'exposition. Francisco Pacheco, peintre, érudit et futur beau-père de Vélasquez, racontera en 1649, sa rencontre avec le maître de Tolède: «Je fus bien surpris lorsque je demandai à Domenico Greco en l'an 1611 ce qui était le plus difficile, le dessin ou la couleur, il me répondit: "la couleur"».

sa quarantaine d'œuvres, contre une soixantaine à la National Gallery de Londres en 2004, prétendre à une retrospective exhaustive, mais nous offre néanmoins un parcours passionné dans une mise en scène digne de ce maître du maniérisme, précurseur à son insu de l'expressionnisme. ■

musées américains se mirent à acquérir de nombreuses toiles.

C'est à l'occasion de la présidence espagnole du Conseil de l'Union européenne que le Palais des Beaux-arts nous offre cette flamboyante manifestation qui ne peut certes pas, avec

© Toledo, Museo del Greco

El Greco, Saint Jean l'Évangéliste (1610-14). © Toledo, Museo del Greco.

El Greco, Palais des Beaux-Arts,  
rue Royale 10, 1000 Bruxelles  
- Jusqu'au 9 mai 2010 -  
Info@bozar.be

# Au cœur de la boucherie de 14-18

OLIVIER SWINGEDAU

**LA GRANDE ŒUVRE DU DESSINATEUR JACQUES TARDI RÉSONNE TEL UN CRI DE RAGE ET DE DÉSESPOIR. LA BOUCHERIE DE 14-18 L'AURA HANTÉ SA VIE ENTIÈRE. CHEZ LES TARDI, ON N'OUBLIE PAS LA BARBARIE DES HOMMES. RENCONTRE AVEC L'AUTEUR DE *PUTAIN DE GUERRE!***

La Grande Guerre, 10 millions de morts, 20 millions d'hommes défigurés, éclopsés, traumatisés, saignés à blanc pour le plus grand bénéfice d'industriels de la guerre et de généraux méprisables... Mais pourquoi encore en parler? Par devoir de mémoire. Celle d'une famille blessée, en l'occurrence.

Le père de Jacques Tardi est militaire de carrière. Très tôt, le petit garçon baigne dans les mémoires de guerre. Les récits effrayants de sa grand-mère, qui décrivent l'enfer vécu par un grand-père immergé dans le massacre, impressionnent évidemment le petit Jacques, à l'imagination fertile. Mamie aime les détails: les atroces conditions de vie des soldats dans les tranchées le tourmentent.

Vos choix visuels et narratifs passent par un décorum sinistre, heureusement sublimé par les textes. Vous êtes visiblement influencé par Céline, Apollinaire: tout cela contribue à la singulière fabrique, un peu inconsciente, de votre imaginaire inventorié de la Grande Guerre?

Jacques Tardi: En y ajoutant une précision historique qui ne doit pas être prise en défaut. Je me suis lié d'amitié avec un historien spécialiste de la Grande Guerre, Jean-Pierre Verney. Il m'a aidé à préciser ma vision, qui s'implante dans des faits maintes fois décrits mais peu traités dans la bande dessinée. Pour le «son», Dominique Grange, ma compagne et chanteuse (on disait «engagée» autrefois!) m'a aidé en interprétant les grandes chansons populaires de l'époque comme «La chanson de Craonne». Cela fait

l'objet du livre-CD qui paraît simultanément *Des lendemains qui saignent*.

L'atmosphère de la Première Guerre mondiale est incroyablement prégnante dans ces cases, grâce à une incroyable documentation historique: des lettres, des carnets de guerre, des témoignages du front, photographies, uniformes, armement...

Je raconte la guerre année par année, de son origine jusqu'à sa fin, telle qu'elle défile devant les yeux d'un soldat français ordinaire, qui sera de tous les fronts, de tous les combats, de toutes les horreurs. Pour moi, chaque objet parle et doit favoriser l'incursion dans les détails de l'intimité des soldats, aller «au plus près» de la guerre en mettant en scène des micro-récits se focalisant sur les combattants de la guerre des tranchées. Cela fonde une approche sensible de la guerre, mais c'est un parti pris. Comme celui de ne pas me servir des onomatopées typiques de la BD («bam, pan, boum»...) qui sont des solutions de facilité.

Vous avez déjà abordé maintes fois le thème de la Grande Guerre. En quoi ce nouveau projet était-il indispensable à vos yeux?

Je pense que je n'avais jamais vraiment réussi jusqu'à présent à saisir l'énormité, la monstruosité implacable de la boucherie dans son intégralité. Je décris certains épisodes sans m'affranchir totalement de l'anecdote, de la singularité, parce que c'est ce qui rend la lecture supportable! J'ai voulu traduire par le trait l'infinie brutalité et les souffrances proprement inimaginables qu'ont subies ces hommes, quel que soit le camp dans lequel ils combattaient, chose à laquelle je tiens

beaucoup! C'est vrai que je travaille maintenant sur 14-18 depuis trente ans, mais j'ai cette fois poussé dans les détails avec de nouvelles situations, de nouvelles anecdotes, pour traduire l'indicible. Mais chaque situation a véritablement existé.

C'est aussi ce besoin de plus de cohérence qui m'a animé. Verney a dressé pour chaque année un déroulé factuel complet des événements historiques. J'ai ensuite trié, élagué très subjectivement, car il y a l'aspect esthétique cher au dessinateur, mais en intégrant les contraintes narratives propres au récit. Les albums retracent le «journal» d'un soldat ordinaire que les événements militaires ballotent d'un endroit à l'autre du front. J'ai choisi de restreindre le champ géographique du récit pour des raisons de faisabilité: la marine, l'aviation, les fronts extérieurs sont ignorés. C'est la guerre de l'infanterie, immobilisée les deux pieds dans la merde sur le sol français. Si «mon» soldat, à l'avant-scène de l'histoire, n'est pas «historique», il est crédible. C'est un ouvrier tourneur parisien, pas très instruit, mais qui comprend avec sa sensibilité ce qui se passe. Au fil du temps, il mûrit, et acquiert une certaine conscience politique.

Et vous divisez chaque page en trois images horizontales?

C'est l'exakte image de ce que pouvait percevoir chaque homme depuis l'intérieur de sa tranchée! Le type est dans un trou, et tout ce qu'il voit du monde est une sorte d'horizon dévasté, plein de merde...

Vous utilisez pour la première fois la couleur dans la Guerre. Dans les

D. Grange et J. Tardi.

*Putain de Guerre!* en 2 vol. 1914-1916 et 1917-1919 (Casterman + DVD).

Tardi publie également ses dessins sur les musiques de la Guerre, chantées par Dominique Grange: *Des lendemains qui saignent* (Livre-CD, Casterman).